

emova

G R O U P



Rapid'Flore évolue et devient



au nom de la rose



RAPPORT ANNUEL 2017

EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 16.605.767,70 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. Paris



RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS

EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2017

ACTIVITES – RESULTATS – SITUATION FINANCIERE (comptes sociaux)

A. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Evolution de l'activité

La Société a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, au titre des prestations support (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux) effectuées pour les sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires net de 8.028.021 € contre 7.300.452 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 10 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 8.426.523 € au 30 septembre 2017 contre 7.815.892 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de 7,8 %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 8.377.650 € contre 7.677.439 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 9,12%.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 48.872 € contre 138.453 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de – 64,7 %.

2. Faits marquants de l'exercice

Nous nous reportons sur ce point aux commentaires ci-dessous concernant la gestion du Groupe.

3. Activité en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à crédit d'impôt.

4. Situation d'endettement de la Société

Les dettes comptabilisées au 30 septembre 2017, comparées à celles existant au 30 septembre 2016, sont les suivantes :

EMPRUNTS ET DETTES (en €)	30/09/2017	30/09/2016
- emprunts obligataires convertibles	77	2.937.686
- autres emprunts obligataires	-	4.903.003
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.045.368	3.038.788
- emprunts et dettes financières divers (dont cptes. courants)	3.834.045	1.817.243
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.706.823	1.291.448
- dettes fiscales et sociales	2.783.719	2.556.776
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- autres dettes	482.479	437.045
- produits constatés d'avance	-	14.573
Total	11.852.511	16.996.563

5. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Nous nous reportons sur ce point aux commentaires ci-dessous concernant les perspectives d'avenir du Groupe.

6. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

6.1. Conséquences environnementales :

L'activité de vente de fleurs et plantes, ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constitue pas une agression de l'environnement naturel.

6.2. Conséquences sociales :

Sur l'exercice écoulé l'effectif salarial moyen a été de 59 salariés, contre 62 salariés au cours de l'exercice précédent.

7. Principaux risques et incertitudes

Nous nous rapportons sur ce point aux commentaires ci-dessous concernant la gestion du Groupe.

B. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ; et
- les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. Présentation des comptes annuels

La société a réalisé un chiffre d'affaires net 8.028.021 € contre 7.300.452 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 10 %.

Compte tenu de reprises sur provisions et de transferts de charges pour 392.212 € et d'autres produits pour 6.290 €, le total des produits d'exploitation s'élève à 8.426.523 € au 30 septembre 2017 contre 7.815.892 € au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de 7,8 %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 8.377.650 € contre 7.677.439 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 9 %.

Les différents postes sont les suivants :

• <i>achat de marchandises</i> :	5.858€
• <i>variation de stock (marchandises)</i> :	0€
• <i>variation de stock (matières premières)</i> :	2.013€
• <i>autres achats et charges externes</i> :	3.440.195€
• <i>impôts, taxes et versements assimilés</i> :	171.295€

• salaires et traitements :	3.264.098€
• charges sociales :	1.275.372€
• dotations aux amortissements sur immobilisations :	209.258€
• dotations aux provisions sur actif circulant	8.893€
• autres charges d'exploitation :	669€

L'exploitation a ainsi engendré un résultat positif de 48.872 € contre 138.453 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 2.594.574 € contre 258.634 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 2.643.447 € contre 397.087€ pour l'exercice antérieur.

Compte tenu des éléments ci-dessus et d'un résultat exceptionnel de (42.247) €, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice après impôt de 2.459.167 € contre une perte de (486.842) € au titre de l'exercice précédent.

L'actif du bilan au 30 septembre 2017, comparé à celui existant au 30 septembre 2016, est le suivant:

En €	30/09/2017	30/09/2016
Actif immobilisé		
- immobilisations incorporelles	480.339	486.885
- immobilisations corporelles	117.662	133.191
- immobilisations financières	22.655.166	22.354.327
Actif circulant		
- stocks et en-cours	0	2.013
- avances et comptes versés	-	-
- clients et comptes rattachés	4.535.024	3.323.963
- autres créances	3.288.565	2.754.270
- valeurs mobilières de placement	3.404	5.672
- disponibilités	102.084	184.189
Régularisation		
- charges constatées d'avance	220.793	172.384
- frais d'émission d'emprunt à étaler	-	-
Total	31.403.037	29.416.894

Le passif du bilan au 30 septembre 2017, comparé à celui existant au 30 septembre 2016, est le suivant :

En €	30/09/2017	30/09/2016
Capitaux propres	19.387.951	11.951.911
Provisions pour risques et charges	162.575	468.421
Dettes		
- emprunts obligataires convertibles	77	1.125.620
- autres emprunts obligataires	0	6.715.070
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.045.368	3.038.788
- emprunts et dettes financières divers	3.834.045	1.817.243
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.706.823	1.291.448
- dettes fiscales et sociales	2.783.719	2.556.776
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- autres dettes	482.479	437.045
Régularisation		
- produits constatés d'avance	-	14.573
Total	31.403.037	29.416.894

3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture du dernier exercice :

Ventilation des dettes fournisseurs

	Solde	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours	Solde des dettes non échues
nombre des factures concernées	291	37	9	15	121	109
Volume des factures concernées en TTC	1 706 823	228 117	120 904	100 950	415 067	841 785
% du volume total des achats de l'exercice en TTC	4 951 029	4,61%	2,44%	2,04%	8,38%	17,00%

Ventilation des créances clients

	Solde	Solde des créances clients à 30 jours	Solde des créances clients à 60 jours	Solde des créances clients à 90 jours	Solde des créances clients à 120 jours	Solde des créances non échues
nombre des factures concernées	159	30	10	9	84	26
Volume des factures concernées en TTC	4 645 777	693 345	416 744	359 305	2 707 496	468 887
% du volume total des ventes de l'exercice en TTC	9 730 349	7,13%	4,28%	3,69%	27,83%	4,82%

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 1**).

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Il sera proposé à l'assemblée des actionnaires d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 30 septembre 2017, s'élevant à 2.459.167€, de la manière suivante :

- au poste « Report à nouveau », qui serait ainsi porté de (22.056.610) € à (19.597.443) €

5. Rappel des dividendes antérieurs

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices sociaux.

6. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même code, non déductibles du résultat fiscal.

7. Filiales et participations

Activité des filiales en France et à l'étranger :

La Société détenait directement, à la clôture de l'exercice, les participations suivantes :

- une participation de 100% dans le capital de la société GLOBAL EXPORT BV ;
- une participation de 100% dans le capital de la société HAPPY INC. ;
- une participation de 100% dans le capital de la société LA GENERALE DES VEGETAUX ;
- une participation de 100% dans le capital de la société HAURAUNIZE ;
- une participation de 100% dans le capital de la société EMP BV, anciennement dénommée WHKS BV, société de droit hollandais ;
- une participation de 100% dans le capital de la société RAPID FLORE EXPANSION ;
- une participation de 100% dans le capital de la société MONCEAU FLEURS ;
- une participation de 100% dans le capital de la société ANR HOLDING ;
- une participation de 100% dans le capital de la société EMOVA MARKET PLACE ;
- une participation de 40% dans le capital social de la société MAISON DE VERDI (société de droit japonais) ;
- une participation de 33% dans le capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS ;
- une participation de 57% dans le capital social de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE - MFEF.

• GLOBAL EXPORT BV

La société GLOBAL EXPORT BV a été placée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de commerce d'Evry du 8 juillet 2013. La date de cessation des paiements a été fixée par le Tribunal au 2 juillet 2013.

Cette société n'a plus d'activité et la clôture des opérations de liquidation est en cours.

• HAPPY INC.

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Happy.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 856.783 € contre 890.153 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (274.708)€ contre une perte de (200.355) € au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit une évolution favorable de son activité au cours de l'exercice 2018 avec le lancement du nouveau concept de la marque.

• LA GENERALE DES VEGETAUX

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Monceau Fleurs.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 5.634.143 € contre 5.403.483 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 248.180 € contre un bénéfice de 584.007 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2018 en dehors de la poursuite du développement du parc de franchisés.

- HAURAUNIZE

Cette filiale est une société holding non animatrice de la société FLORIA CREATION qui s'occupe de la gestion et du développement du réseau RAPID'FLORE.

Cette filiale n'a réalisé, comme l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 281.417 € contre une perte de (16.449) € au titre de l'exercice précédent.

- EMP BV, anciennement dénommée WHKS

Cette filiale n'a réalisé, comme lors de l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Le résultat s'est traduit par une perte de (55.585) € contre une perte de (20.710) € au titre de l'exercice précédent.

- RAPID FLORE EXPANSION

Cette société a pour activité la gestion et le développement des magasins en succursale à l enseigne RAPID FLORE.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 897.055 € contre 572.044 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 38.962€ contre un bénéfice de 24.887 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit une évolution favorable de son activité au cours de l'exercice 2018 avec le déploiement du nouveau concept sous le nom CŒUR DE FLEURS.

- MONCEAU FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 8^{ème} arrondissement de Paris.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 2.311.878 € contre 2.422.939 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 120.600 € contre un bénéfice de 193.197 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2018.

- ANR HOLDING

Cette société exerce une activité de société holding des sociétés opérationnelles de l enseigne AU NOM DE LA ROSE.

Cette filiale n'a réalisé aucun chiffre d'affaires contre 168.875 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par une perte de (85.916) € contre une perte de (997.334) € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2018.

- EMOVA MARKET PLACE

Créée en février 2017, cette société a pour activité l'approvisionnement des magasins du réseau en fleurs et plantes.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé 736.187 € contre 55.688 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par une perte de (194.701) € contre un bénéfice de 1.577 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit la poursuite de son développement au cours de l'exercice 2018.

- MAISON DE VERDI

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 1.761.428 € contre 2.134.645 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 15.857 € contre un bénéfice de 7.093 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de Master franchisé du Groupe au Japon.

- LA CENTRALE DES FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 17^{ème} arrondissement de Paris.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 1.607.474 € contre 1.552.072 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 194.588 € contre un bénéfice de 161.042 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2018.

- MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE

Cette filiale n'a réalisé aucune chiffre d'affaires contre 582 158 € sur l'exercice précédent.

Le résultat s'est traduit par un bénéfice de 54.494 € contre une perte de (1.225) € au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de holding animatrice. Elle anime à ce titre le groupe constitué par elle-même et les sociétés MAGIE FLORALE, ISA SAINT-CLOUD, HEKAYEM FLEURS, FLOREXNORD et LOUNGE FLOREO.

Le tableau des filiales et participations avec notamment, pour chacune d'entre elles, la quote-part de capital, le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au cours du dernier exercice social est présenté en annexe aux comptes annuels 2017 de la Société.

8. Contrôle des Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports des Commissaires aux Comptes sont tenus à disposition.

C. ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

1. Actionariat

Au 30 septembre 2017, le capital social était d'un montant de 16.605.767,70 €, divisé en 110 705 118 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

1.1. Répartition du capital social au 30 septembre 2017 :

Au 30 septembre 2017, les principaux actionnaires de la Société étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droit de vote simple	Nombre de droit de vote double	Nombre total de voix*	% de droit de vote
EMOVA HOLDING	67.312.452	60,80%	855.000	66,457,452	133.769.904	75,50 ;%
Autres actionnaires	43.392.666	39,20%	42.774.897	617.769	43.392.666	24,50%
Total	110.705.118	100,00%	43.629.897	67.075.221	177,162,570	100,00%

* Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les 11.344 actions détenues par la Société elle-même, dépourvues à ce titre du droit de vote. Le nombre de droits de vote « exerçables », c'est-à-dire « net » des actions privées de droit de vote s'élevait à **177.151.226**.

Au 30 septembre 2017, 67.075.221 actions disposaient d'un droit de vote double et la Société détenait 11.344 de ses propres actions, lesquelles étaient, à ce titre, dépourvues du droit de vote.

1.2. Actionariat salarié :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 30 septembre 2017, date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions : néant.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

La Société n'ayant jamais consenti aucune option de souscription d'actions ni aucune option d'achat d'actions, il n'y pas lieu d'établir le rapport spécial visé par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Les informations relatives aux attributions gratuites d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

2. Informations concernant la détention par la Société de ses propres actions

Conformément à la loi, nous apportons les précisions suivantes concernant ces actions :

Nombre des actions inscrites au nom de la société au 30 septembre 2015:	11.334
Valeur nominale de ces actions :	0,15€
Motif des acquisitions effectuées :	
- rachat en vue de favoriser la liquidité des titres :	néant
- rachat d'actions en vue d'attribution d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions existantes aux salariés :	néant
Réallocations :	néant
Fraction du capital que ces actions représentent :	0,01 %

A compter du 3 mai 2017, la société EMOVA HOLDING a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à CM-CIC Market Solutions sur le titre EMOVA GROUP (FR0010554113 – ALMFL) pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Le contrat de liquidité a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement les dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de la décision AMF du 21 mars 2011 d'actualisation de la pratique de marché admise n° 2011-07 relative aux contrats de liquidité. Il est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers le 8 mars 2011 et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision précitée du 21 mars 2011.

A la date du 30 septembre 2017, les moyens suivants ont été affectés par EMOVA HOLDING au compte de liquidité :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	635 890
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	560 704
Cours moyen des achats :	0,461226187€
Cours moyen des ventes :	0,468420075€

3. Evolution du cours du titre depuis la cotation

La première cotation a eu lieu le 7 décembre 2007 au cours de 12,30€.

Au 27 septembre 2017 (dernier jour de cotation de l'exercice écoulé), le cours de clôture de l'action de la Société était de 0,41 €.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de bourse a évolué comme suit :



4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les actions de la Société au cours de l'exercice écoulé

Néant.

5. Mandataires sociaux

5.1. Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

M. Bruno BLASER 110 rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris Président du Directoire	Directeur Général : - EMOVA Holding Président : - EMOVA Group, - FLORIA CREATION, - ANR HOLDING, - ANR Gérant : - LA GENERALE DES VEGETAUX, - HAPPY INC, - MONCEAU FLEURS EXPANSION, - RAPID'FLORE EXPANSION, - HAPPY EXPANSION, - EMOVA MARKET PLACE, - EMOVA PRODUCTION, - CARTOMANIA, - HAURAUNIZE, - ANR PRODUCTION, - ANR EXPANSION, - MAGIE FLORALE
Mme. Anne FEGE Résidence Notre Dame de la Garde -13600 La Ciotat Directrice Générale Membre du Directoire	Directrice Générale : - EMOVA Holding - EMOVA Group, - FLORIA CREATION, - ANR HOLDING, - ANR, Gérante : - SOFIATA - LA GENERALE DES VEGETAUX, - HAPPY INC, - MONCEAU FLEURS EXPANSION, - RAPID'FLORE EXPANSION, - HAPPY EXPANSION, - EMOVA MARKET PLACE, - EMOVA PRODUCTION, - CARTOMANIA, - HAURAUNIZE, - ANR PRODUCTION, - ANR EXPANSION, - MAGIE FLORALE

<p>M. Anthony COULONNIER 45, rue Lecourbe 75015 Paris Membre du Directoire</p>	<p>Néant</p>
<p>M. Rodolphe BERTHONNEAU 18, rue Camille Pelletan 92300 Levallois Perret Membre du Directoire</p>	<p>Néant</p>
<p>M. Laurent PFEIFFER 2 rue Grandville – 94160 Saint Mandé Président et Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Président du Directoire - DALLOYAU SAS Président - DALLOYAU HOLDING - EMOVA HOLDING Gérant - DALLOYAU PONS - DALLOYAU BASTILLE - MONCEAU FLEURS EXPANSION France - MONCEAU FLEURS International - MONCEAU FLEURS - EMP BV</p>
<p>M. Jean-Louis GREVET 31, avenue de l’Opéra – 75001 Paris Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Président - membre du Conseil d’Administration : - PERCEVA Président – membre du Comité de Surveillance : - GROUPE BEHM International - GROUPE BOURDONCLE Président – membre du Conseil de Surveillance : - SOCIETE OBERNOISE D’INVESTISSEMENT - SUPRA - BPI HOLDING - DALLOYAU HOLDING - DALLOYAU SAS - KEYOR - ADOVA HOLDING Président : - FSSFII HOLDING Vice-Président – membre du Conseil de Surveillance : - BPI SAS Membre du Comité de Surveillance - EMOVA HOLDING</p>
<p>M. Franck KELIF 31, avenue de l’Opéra – 75001 Paris Membre du Conseil de Surveillance</p>	<p>Vice-Président - Membre du conseil d’administration - PERCEVA Président – membre du Conseil de Surveillance : - OCEALLIANCE - VFB France Investment Membre du Comité de Surveillance - EMOVA Holding - Groupe BEHM International</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe BOURDONCLE <p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - DALLOYAU HOLDING - DALLOYAU SAS - ADOVA HOLDING <p>Gérant</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAMISAC
<p>M. Antoine COLIN 31, avenue de l'Opéra – 75001 Paris Membre du Conseil de Surveillance</p>	<p>Membre du Comité de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA Holding - ADOVA HOLDING

5.2. Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux :

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux :

- Les rémunérations ou avantages en nature versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 30 septembre 2017 sont présentés dans le tableau suivant :

(en €)	REMUNERATION FIXE ET PRIMES	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
M. Bruno BLASER Président du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Mme Anne FEGE Directrice Général et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Laurent PFEIFFER Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant

Les mandataires sociaux d'EMOVA Group ne perçoivent aucune rémunération de la part de cette société. Ils sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding qui leur verse une rémunération, celle-ci faisant ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA Group dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA Group et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a attribué aux mandataires sociaux aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance d'elle-même ou de sociétés contrôlées.

- Les rémunérations ou avantages en nature versés par les sociétés contrôlées par la Société aux membres du Directoire et/ou aux membres du Conseil de surveillance de la Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2017 sont les suivants :

(en €)	REMUNERATION FIXE	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
M. Bruno BLASER Président du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Mme Anne FEGE Directrice Générale et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Laurent PFEIFFER Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société aucune rémunération proportionnelle, ni option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons qu'il ne soit alloué aux membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice en cours, aucun jeton de présence.

D. ETAT DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE CONSENTIES AU DIRECTOIRE AU 30 SEPTEMBRE 2017

Un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité octroyées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce est présenté en **Annexe 2** au présent rapport.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, ce tableau indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

E. DECISIONS A PRENDRE

Nous précisons que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été renouvelés par l'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 qui s'est prononcée sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et que le renouvellement de leur mandat sera examiné par l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Nous précisons par ailleurs qu'aucun mandat de membre du Directoire ou de membre du Conseil de surveillance n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale. Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ayant été nommés pour une durée de 6 ans, il sera demandé à l'assemblée générale de statuer sur le renouvellement de leur mandat lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'agissant de Rodolphe BERTHONNEAU et sur l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'agissant des autres membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

ANNEXE 1

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	16.605.768	14.993.740	14.993.740	12.850.883	8.886.878
b) Nombre d'actions émises	110.705.118	99.958.267	99.958.267	85 672 553	59.245.852
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	84.608	84.608	84.608	1.219.000
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8.028.021	7.300.452	7.528.114	6.772.245	7.003.479
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	2.684.744	(1.161.981)	(14.201.132)	(12.181.716)	(1.322.815)
c) Impôt sur les bénéfices	142.032	0	0	0	0
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2.542.712	(1.161.981)	(14.201.132)	(12.181.716)	(1.322.815)
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2.459.167	(486.842)	(1.813.420)	(10.181.197)	(22.985.179)
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,02	(0,01)	(0,14)	(0,14)	(0,02)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,02	0,00	(0,02)	(0,12)	(0,39)
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	59	59	54	42	34
b) Montant de la masse salariale	3 087 336	2.607.686	2.480.249	2.561.806	2.423.280
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 339 540	1.138.895	971.414	1.061.276	1.003.620

ANNEXE 2

**TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS ET DES DELEGATIONS FINANCIERES
ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE
Exercice 2017**

	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/ Délégation	Durée de validité et date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2016	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
1.	Autorisation donnée au Directoire de la Société à l'effet de procéder au rachat de ses propres actions	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2017 (8 ^{ème} résolution)	18 mois (30 septembre 2018)	-	-	-
2.	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou à des titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2017 (10 ^{ème} résolution)	26 mois (31/05/2019)	-	-	-
3.	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2017 (11 ^{ème} résolution)	18 mois (30/09/2018)	-	-	-
4.	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L.441-2 du Code monétaire et financier	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2017 (12 ^{ème} résolution)	26 mois (31/05/2019)	-	-	-

	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/Délégation	Durée de validité et date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2016	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
5.	Autorisation donnée au Directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre	15% de l'émission initiale (*)	AGM du 31 mars 2017 (13 ^{ème} résolution)	26 mois (31/05/2019)	-	-	-
6.	Délégation de compétence donnée au Directoire aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2017 (14 ^{ème} résolution)	26 mois (31/05/2019)	-	-	-
7.	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés de la Société et aux sociétés du Groupe EMOVA adhérant à un plan d'épargne entreprise	3% du capital social (*)	AGM du 31 mars 2017 (15 ^{ème} résolution)	26 mois (31/05/2019)			
8.	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L.225-128 du Code de commerce	10.000.000 €	AGM Du 31 mars 2017 (16 ^{ème} résolution)	18 mois (30 septembre 2018)			

	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/ Délégation	Durée de validité et date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2016	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
9.	Autorisation donnée au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	5% du capital social	AGM du 31 mars 2017 (17 ^{ème} résolution)	38 mois (31 mai 2020)			
10.	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	10% du capital de la société	AGM du 31 mars 2015 (19 ^{ème} résolution)	18 mois (30 septembre 2018)			

**Les augmentations décidées en application des délégations n° 3,4,5,6,7 et 8, ne doivent pas dépasser au cumulé le plafond global de 15.000.000 €. Le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être remis est fixé à 15.000.000€.*

ACTIVITES – RESULTATS – SITUATION FINANCIERE (comptes consolidés)

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 septembre 2017, le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	sept-17			sept-16		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CARTOMANIA	IG	100%	100%	IG	83%	83%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	ME	33%	33%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRH	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
GESTFLORE	TUP	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
PB PARTICIPATION	TUP	100%	100%	IG	100%	100%
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
<u>Société en activité abandonnée ou en cours de cession</u>						
FLORE DISTRI	IG	100%	100%	IG	51%	51%
MF ITALIA	TUP	100%	100%	IG	100%	100%
Monceau Fleurs international	IG	100%	100%	IG	100%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence ; TUP : société ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine

Ce périmètre a connu les évolutions suivantes au cours de l'exercice :

- **Sur la société CARTO MANIA**

Le 18 février 2016, le Groupe avait acquis 100% du capital social de la société CARTO MANIA, qui exploitait un fonds de commerce de vente de fleurs RAPID FLORE situé à FLEURY SUR ORNE. Dans le cadre du projet de transmission de ce magasin à un franchisé, le 30 mai 2016, le groupe avait cédé à ce dernier 16% du capital de la société CARTOMANIA, conservant 84% des parts sociales.

Le 20 juin 2017, la cession du fonds de commerce à Monsieur François DEROME au eu lieu.

A la même date, la société RAPID'FLORE EXPANSION a acquis auprès de Monsieur François DEROME, seize, 66 pour cent (16,66 %) du capital et des droits de vote de la société CARTO MANIA.

La société RAPID'FLORE EXPANSION détenant 100 % du capital est l'associé unique de la société.

- **Radiation de la société PB PARTICIPATION par suite de la transmission universelle du patrimoine du 26/09/2017**

Par acte du 23 août 2017, la société FLORIA CREATION, associée unique de la société PB PARTICIPATION a décidé de dissoudre la société par anticipation, sans liquidation, en application des dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil. La radiation effective de la société est intervenue le 29/09/2017.

- **Radiation de la société GESTFLORE par suite de la transmission universelle du patrimoine du 26/09/2017**

Par acte du 23 août 2017, la société FLORIA CREATION, associée unique de la société GESTFLORE a décidé de dissoudre la société par anticipation, sans liquidation, en application des dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil. La radiation effective de la société est intervenue le 29/09/2017.

- **Radiation de la société MONCEAU FLEURS ITALIA par suite de la transmission universelle du patrimoine du 05/04/2017**

Par acte du 23 février 2017, la société MONCEAU FLEURS EXPANSION, associée unique de la société MONCEAU FLEURS ITALIA a décidé de dissoudre la société par anticipation, sans liquidation, en application des dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil. La radiation effective de la société est intervenue le 05/04/2017.

Participations non consolidées :

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville n'ont pas été consolidées dans les comptes au 30 septembre 2017. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- Hekayem (participation détenue à 13 %)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- Monceau Fleurs UK (société sans activité opérationnelle)
- Lounge Floreo (participation détenue à 11,67%)
- Vanessa Fleurs (participation détenue à 35%)
- Veronica Flowers (participation détenue à 25%)
- Brin de Mélisse (participation détenue à 25 %)

La participation dans la société Mylène et Associés (société sans activité opérationnelle) a été cédée le 14 septembre 2017

B. METHODES D’EVALUATION

Les états financiers consolidés d’EMOVA Group au 30 septembre 2017 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu’adoptées par l’Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d’application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l’IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d’EMOVA Group au 30 septembre 2017 ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu’à l’état d’exposés sondages à l’IASB (International Accounting Standards Board) et à l’IFRIC.

Les textes (normes, amendements et interprétations) non encore entrés en vigueur et qui n’ont pas été appliqués par anticipation sont notamment les suivants :

- IFRS 9 : « Instruments financiers » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018)
- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018)
- IFRS 16 – « Contrats de location » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019)

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d’évaluation.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d’EMOVA Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d’acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu’à la date à laquelle l’exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque EMOVA Group détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d’une activité économique afin d’en obtenir des avantages.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l’accord préalable d’EMOVA Group.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

Enfin, il est précisé que les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d’exploitation, méthode de la comptabilité d’engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d’acquisition est appliquée pour tous les actifs à l’exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

C. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au 30 septembre 2017 le parc de magasins d'EMOVA Group comptait 388 unités :

- 365 magasins en franchise dont 164 sous l'enseigne Monceau Fleurs (133 en France et 31 à l'international), 104 sous l'enseigne Cœur de Fleurs / Rapid Flore (91 en France et 13 à l'international), 42 sous l'enseigne Happy (30 en France et 12 à l'international) et 55 sous l'enseigne Au Nom de la Rose (29 en France et 26 à l'international);
- 23 magasins en succursales en France, dont 7 sous l'enseigne Monceau Fleurs, 3 sous l'enseigne Cœur de Fleurs/ Rapid Flore, 2 sous l'enseigne Happy et 11 sous l'enseigne Au Nom de La Rose.

Le Groupe au travers de ses quatre enseignes était présent au Japon, au Portugal, en Italie, en Andorre, en Espagne, en Belgique, en Suisse, au Koweït, au Qatar, en Ukraine, en Russie, au royaume de Bahreïn et au Kazakhstan.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2017 atteint 20.161 K€, contre 14.734 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les sociétés EMP bv anciennement dénommée WHKS bv, Flore Distri, Monceau Fleurs International ainsi que les succursales Au Nom de la Rose dont l'arrêt de l'activité a été décidé au cours de l'exercice sont considérées comme des activités abandonnées.

Par ailleurs, sur l'exercice, l'effectif salarié moyen du Groupe s'est établi à 166 personnes contre 133 personnes pour l'exercice précédent suite au développement de l'activité succursale.

D. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'ensemble de l'activité du Groupe sur l'exercice 2016/2017 est présenté dans le compte de résultats ci-dessous :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Chiffre d'affaires	20 161	14 734
Achats consommés	-4 708	-2 519
Charges de personnel	-6 857	-4 512
Charges externes	-5 887	-6 367
Impôts et taxes	-437	-183
EBITDA Ajusté ⁽¹⁾	2 272	1 153
Autres produits et charges d'exploitation ⁽²⁾	-1 667	-786
Dotations aux amortissements	-437	-346
Résultat opérationnel courant	169	21
Autres produits et charges opérationnels ⁽³⁾	-1 106	-621
Résultat opérationnel	-937	-600
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-8	0
Coût de l'endettement financier brut	-549	-1 340
Coût de l'endettement financier net	-556	-1 340
Autres produits et charges financiers	1 334	1 063
Charge d'impôt	654	1 678
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	80	-31
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	575	770
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-353	-101
Résultat net	222	669
Dont :		
Part du groupe	190	696
Part hors groupe	32	-27
Résultat net par action (en euros)	0,00	0,01
Résultat net dilué par action (en euros)	0,00	0,01

(1) A compter du 30 septembre 2017, EMOVA Group présente un nouvel indicateur intermédiaire de performance opérationnelle courante hors éléments non récurrents, l'EBITDA ajusté. Il correspond au Résultat opérationnel courant tel que présenté dans le compte de résultat consolidé, avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts de restructuration, et les autres éléments opérationnels non récurrents. Ce solde intermédiaire de gestion non comptable vise à traduire la performance opérationnelle du Groupe indépendamment de sa politique de financement, de sa politique d'investissement et de sa fiscalité assise sur le résultat. A ce titre il constitue un agrégat financier de premier plan sur lequel sont indexés les éléments de rémunération variable du personnel du siège que nous avons mises en place.

Bien que les exercices clos au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2017 ne soient pas comparables compte tenu de la sortie de la procédure de sauvegarde le 1^{er} août 2017 d'une part, de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation entérinée par le Directoire du 23 mai 2017 d'autre part, nous avons reconstitué un EBITDA ajusté au 30 septembre 2016 en retraitant les effets de cette nouvelle organisation.

- (2) La sortie par anticipation du plan de sauvegarde a marqué la fin de la période de retournement du Groupe et lui a permis d'entrer dans une phase de développement en s'appuyant désormais sur une nouvelle organisation mise en place à la fin de l'exercice tournée vers des fonctions opérationnelles. Les effets de baisse de charges induits par cette nouvelle organisation, et ne correspondant plus à l'activité future de l'entreprise, ont été présentés en autres produits et charges d'exploitation pour un montant total de 1,6M€ au 30 septembre 2017. Comme indiqué ci-dessus nous avons reconstitué le montant au 30 septembre 2016 en reprenant les effets qu'aurait eus cette nouvelle organisation si elle avait été mise en place en 2016.

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent comme suit :

Libellé - M€	30/09/2017	30/09/2016
Frais de personnel	1,03	1,08
Honoraires	0,36	0,09
Frais d'intégration du groupe Au Nom de la Rose	0,12	0,00
Effet calendrier Fête des Mères	0,12	0,00
Autres	0,05	-0,39
Total autres produits et charges d'exploitation	1,67	0,79

- (3) Les autres produits et charges opérationnels regroupent l'ensemble des produits et charges générés par la sortie de la procédure de sauvegarde. Un détail en est donné dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Le Chiffre d'affaires annuel s'inscrit en progression de 37 % par rapport à l'exercice précédent, porté notamment par la première année pleine d'intégration des points de vente Au Nom de la Rose.

L'EBITDA ajusté s'établit à 2 272 K€, en très forte augmentation par rapport à 2015-2016 grâce à la bonne tenue des revenus de l'activité franchise, à l'amélioration de la rentabilité des succursales et aux travaux menés sur la structure de coûts.

Suite à sa sortie avec 5 ans d'avance du plan de sauvegarde, EMOVA Group s'est réorganisé et a changé de gouvernance afin de préparer sa croissance future. Les coûts exceptionnels liés à ces changements stratégiques ont impacté le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel qui s'établissent respectivement à 169 K€ et à -937 K€.

Le coût de l'endettement financier net diminue sensiblement (-784 K€), suite à la baisse de l'endettement financier.

Le résultat net part du Groupe ressort à 190 K€, en baisse par rapport au résultat net de 696 K€ enregistré à la clôture de l'exercice précédent. Ceci résulte principalement d'un produit d'impôt différé en recul suite aux opérations ayant soldé les emprunts obligataires d'une part et à la baisse du taux d'impôt futur à 28% d'autre part.

Au 30 septembre 2017, le résultat net par action s'élève à 0,00€ contre 0,01€ à la clôture de l'exercice précédent.

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 3**).

E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

1. Investissements

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a acquis deux fonds de commerce sous enseigne MONCEAU FLEURS appartenant à la société NIANING situés à Quimper.

2. Flux de trésorerie opérationnel

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité est de 1.843 K€. La trésorerie nette du Groupe au 30 septembre 2017 s'élève à 1 113 K€.

3. Structure financière

Les capitaux propres représentent 32.567 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2017 contre 27.395 K€ pour l'exercice précédent.

Le total de bilan s'élève à 53.727 K€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2017 contre 52.918 K€ pour l'exercice précédent.

4. Situation financière à la clôture

La variation du BFR s'élève à 2.477 K€ pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2017.

L'endettement financier net est en fortement diminution, bénéficiant des mesures financières liées à la sortie du plan de sauvegarde, il s'établit à 8.618 K€ au 30/09/2017 contre 13.005 K€ à la fin de l'exercice précédent.

(i) Ratio d'endettement :

Le Groupe dispose désormais d'un bilan assaini lui donnant les marges de manœuvre nécessaires à la poursuite de son développement.

La structure de l'endettement est présentée ci-après :

(En K€)	30/09/2017	30/09/2016	Variations en K€
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilité	1.154	705	449
Concours bancaires courants	41	239	198
Trésorerie nette	1.113	467	646
Endettement, part long terme	7.911	9.371	(1.460)
Emprunt auprès des établissements de crédits, part court terme	1.590	2.081	(491)
Emprunts obligataires à moins d'un an	0	1.772	(1.772)
Autres dettes financières à court terme	230	248	(18)
Endettement financier brut	9.731	13.472	(3.741)
Endettement financier net	8.618	13.005	(4.387)

(ii) Autres passifs non courants

Le montant total des autres passifs non courants s'élève à 536 K€ au 30 septembre 2017, contre 613 K€ au 30 septembre 2016.

(iii) Dettes fournisseurs :

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 3 564 K€ au 30 septembre 2017, contre 3 553 K€ au 30 septembre 2016.

(iv) Autres passifs courants :

Les autres passifs courants s'élèvent à 5 449 K€ au 30 septembre 2017 contre 5 645 K€ au 30 septembre 2016.

F. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

1. Risques liés à l'activité du Groupe

• Risques liés à l'évolution du marché

Le marché de la vente des végétaux d'ornement (végétaux d'intérieur et d'extérieur) est un marché relativement mature. Le marché reste dépendant en particulier de l'attitude et des habitudes des consommateurs pour les événements de type festif et de la concurrence que peuvent représenter d'autres idées de cadeaux (marchés du chocolat et autres gâteaux, du livre du vin,...).

• Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les fleurs et plantes représentent aujourd'hui une commodité dont les prix sont négociés sur différents marchés au niveau mondial, et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Des décalages entre les productions et les demandes mondiales pourraient avoir des conséquences non négligeables en termes de prix de revient de la « matière première » achetée par les franchisés, et ainsi avoir un impact sur le niveau d'activité si les clients finaux n'étaient pas enclins à supporter une hausse des prix de ventes de la matière première des bouquets et autres compositions florales.

Ces risques de fluctuations des prix d'achats semblent aujourd'hui mieux maîtrisés par les franchisés et par le marché du « B to C » en particulier au travers du référencement de plusieurs fournisseurs (risque dilué).

• Délais de paiement clients

Les facturations passées par le Groupe et correspondant aux redevances des franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée en général lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

2. Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Bien que le marché de la production et du négoce de fleurs évolue à l'échelle mondiale, l'approvisionnement actuel des magasins sous enseigne est structuré autour de quelques intermédiaires, qui eux-mêmes sont fortement dépendants des marchés au cadran hollandais. Le nombre limité de ces intermédiaires implique un risque d'une dépendance accrue du fournisseur à l'égard de certains magasins qui pourrait se traduire par une dérive de la marge sur achat.

EMOVA Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achat. Si EMOVA Group entend promouvoir ce type de circuits de distribution, ils sont en eux-mêmes porteurs de risques liés à l'absence d'uniformité de la marchandise, aux éventuelles ruptures d'approvisionnement, et à la défaillance éventuelle de producteurs indépendants.

3. Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA Group a pour vocation de développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs / Rapid'Flore, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2017, le Groupe comptait 388 points de vente. Au cours de l'exercice, 55 transactions avec contrats de franchise ont été conclues :

- Monceau Fleurs, 25 franchisés ;
- Cœur de Fleurs / Rapid'Flore, 13 franchisés ;
- Happy, 6 franchisés ;
- Au Nom de la Rose, 11 franchisés.

Le développement d'un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

Toutefois, les pratiques commerciales de certains franchisés ainsi que la qualité de service qu'ils offrent sous les différentes enseignes pourraient, dans certains cas, ne pas atteindre le niveau d'excellence opérationnelle associé aux marques elles-mêmes, et aux magasins détenus en propre par le Groupe, ce qui pourrait porter atteinte à l'identité des marques du Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur la capacité d'EMOVA Group à poursuivre sa stratégie de développement.

4. Risques de change

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

5. Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

6. Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2017 s'élève à 6 379 K€. Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), le Groupe n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

7. Risques de liquidité

EMOVA Group a réalisé un résultat net positif de 222 K€ sur la période close le 30 septembre 2017 et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 32 millions d'euros. Au 30 septembre 2017, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 1 113 K€, contre 467 K€ à fin septembre 2016.

Compte-tenu de la sortie de la procédure de sauvegarde, de la nouvelle organisation en place et du renforcement de ses fonds propres, EMOVA Group a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de dépôt du présent rapport annuel.

8. Informations et transactions concernant les parties liées

En date du 6 août 2013, la société EMOVA Group, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA Group par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux).

Au 30 septembre 2017, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui a facturé sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 1 373 K€ H.T.

A cette même date EMOVA Holding disposait d'un compte courant débiteur de 3 342 K€ rémunéré à 0,5%

9. Engagements hors-bilan

Engagements donnés :

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par la société EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300 K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 48 000€.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2017, la société EMOVA Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA Group.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA GROUP sa s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA Group s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Engagements reçus 123 Investment et investisseurs privés :

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA en assure la gestion quotidienne.

Au 30 septembre 2017 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 11 magasins et RETAIL PARIS EST 5.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.

10. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

G. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

i. Résolution du Plan de Sauvegarde

Le passif restant dû au titre du Plan de Sauvegarde s'élevait au 30 septembre 2016 à 13.859.346,31 € décomposé comme suit :

- Obligataires (OC + OS) : 8.807.706,64 € (intérêts à échoir inclus)
- Banques et assimilés : 4.059.648,62 € (intérêts à échoir inclus)
- Intragroupe : 606.464,00 €
- Créanciers d'exploitation : 385.527,05 €

Le 30 septembre 2016, EMOVA Group a informé le commissaire à l'exécution du plan qu'elle souhaitait consulter ses créanciers obligataires et financiers sur un projet d'apurement de son passif dans le cadre d'une procédure de conciliation.

Une proposition de remboursement par voie de remise d'actions nouvelles, assortie d'une soulte et ce, en contrepartie de l'abandon des intérêts et d'une partie du nominal a été soumise aux obligataires et validée en assemblée générale le 21 octobre 2016.

Parallèlement, les créanciers financiers (banques et assimilés) ont accepté à l'unanimité le plan d'apurement du passif prévoyant un remboursement hors plan à hauteur de 100% sur la durée restant à courir du plan initial.

Ces opérations ont permis d'envisager l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée (« SFA ») dont le plan a été arrêté par un jugement en date du 20 janvier 2017.

EMOVA Group a donc procédé à une exécution rapide du plan dans le délai qui lui était imparti. Elle a ainsi :

- Remboursé intégralement ses créanciers non-financiers, ainsi que ceux de ses créanciers financiers non-obligataires ayant opté pour un remboursement à hauteur de 50 % de leur créance résiduelle,
- Versé l'échéance annuelle aux créanciers financiers non-obligataires ayant préféré l'apurement de leur créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le plan de sauvegarde du 3 mai 2012,
- Procédé à une émission d'actions avec bon de souscription (« ABSA ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

À la clôture de la période de souscription, le 7 avril 2017, les montants des souscriptions à titre irréductible et réductible étaient les suivants :

- souscriptions à titre irréductible : 80.900 ABSA ; et
- souscriptions à titre réductible : 10.543 ABSA.

Le Directoire a, le 7 avril 2017, conformément au plan de sauvegarde financière accélérée arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 20 janvier 2017 et en application de l'article L. 225-134 du Code de commerce, décidé à l'unanimité de permettre la souscription de 8.963.248 ABSA par les titulaires d'obligations sèches émises par la Société et de 1.692.160 ABSA par les titulaires d'obligations convertibles émises par la Société, soit un total de 10.655.408 ABSA, réparties entre les porteurs selon les parités suivantes :

- souscription de 764 ABSA pour chacune des 11.732 obligations sèches en circulation ; et
- souscription de 20 ABSA pour chacune des 84.608 obligations convertibles en circulation.

En conséquence, 91.443 ABSA ont été souscrites en numéraire et 10.655.408 ABSA ont été souscrites par compensation de créances, soit au total 10.746.851 ABSA représentant 98,91% de l'émission. Les souscriptions représentent donc plus de 75% de celle-ci.

Les titulaires d'obligations se sont également vu remettre une soulte d'un montant total de 499.638,00 euros répartie comme suit :

- 37,90 euros à verser pour chacune des 11.732 obligations sèches en circulation, soit 444.642,80 euros pour l'ensemble de la souche ; et
- 0,65 euro à verser pour chacune des 84.608 obligations convertibles en circulation, soit 54.995,20 euros pour l'ensemble de la souche.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth des actions, d'une part, et des bons de souscription d'action, d'autre part, ont été réalisés le 20 avril 2017.

Le Tribunal de commerce de Paris a rendu le 1er août 2017 un jugement clôturant le plan de sauvegarde financière accélérée présenté par la Société et mettant fin à la mission du commissaire à l'exécution du plan.

A l'issue de ces opérations, la Société est définitivement sortie de toute procédure collective.

Impacts comptables sur l'exercice :

Les impacts sur le résultat de la période des opérations ci-dessus sont les suivants :

- Abandon partiel de solde des créanciers de la société : + 3 097 K€ hors impôts différés
- Désactualisation des emprunts obligataires : - 1 881 K€ hors impôts différés

L'augmentation de capital par compensation de créances obligataires réalisée en date du 20 avril 2017 (pour un montant de 1 612 K€ et assortie d'une prime de 3 332 k€) a permis une forte réduction de la dette nette qui s'établit désormais à 6 379 K€, en baisse de 53 % par rapport à la dette nette à fin septembre 2016. Le Groupe poursuit ainsi le renforcement de ses fonds propres qui s'établissent désormais à 32 092 K€ contre 28 537K€ au 30 septembre 2016.

ii. Rachat des minoritaires de la société Flore Distri

Le rachat des minoritaires s'est poursuivi sur le premier semestre. Le groupe détient désormais 100 % de la société Flore Distri.

iii. Comparabilité des comptes

Les comptes sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2016.

Au 30 septembre 2017, les comptes consolidés intègrent les comptes du groupe Au Nom de la Rose acquis le 1^{er} juillet 2016.

Cette acquisition a eu les impacts suivants sur les comptes consolidés au 30 septembre 2017 :

- Impact sur le chiffre d'affaires : +5 385 k€
- Impact sur le résultat opérationnel : - 118 k€
- Impact sur le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession : - 196 k€

iv. Changement de Gouvernance de la Société

La sortie anticipée de toute procédure de sauvegarde marque l'entrée du groupe dans une phase d'accélération de son développement. Pour réaliser cette ambition et aligner son organisation avec son plan stratégique, EMOVA Group a fait évoluer sa gouvernance.

Monsieur Bruno BLASER, membre du Directoire depuis 2013, en charge jusqu'alors des fonctions Marketing, Exploitation des magasins succursales et Sourcing s'est vu confier la Présidence du Directoire en date du 5 juillet 2017 auprès de Madame Anne FEGE, Directrice Générale. Ils animent un comité de direction composé de Monsieur Rodolphe BERTHONNEAU, Directeur du Développement (également membre du Directoire), Monsieur Benjamin LAMBLIN, Directeur Commercial, en charge du suivi du réseau de franchisés, et Monsieur Choukry RYAHY, Directeur d'Exploitation responsable de l'activité succursales.

Monsieur Laurent PFEIFFER après avoir contribué à la transformation et au développement d'EMOVA Group depuis 2013 a été nommé Président du Conseil de Surveillance. Il reste Président d'Emova Holding, actionnaire majoritaire du Groupe.

Monsieur Anthony COULONNIER, Directeur Financier, également membre du Directoire, a consacré une grande partie de l'exercice à accompagner Laurent PFEIFFER dans le processus de sortie de la sauvegarde. Il a démissionné du Directoire le 8 décembre 2017.

Ainsi, au 30 septembre 2017, Monsieur Laurent Pfeiffer exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président du Conseil de surveillance** : EMOVA Group
- **Président** : EMP bv, MONCEAU FLEURS EXPANSION France, MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL, EMOVA Holding
- **Gérant** : MONCEAU FLEURS

Au 30 septembre 2017, Monsieur Bruno BLASER exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président** : EMOVA Group, FLORIA CREATION, ANR HOLDING, ANR
- **Gérant** : LA GENERALE DES VEGETAUX, HAPPY INC, MONCEAU FLEURS EXPANSION, RAPID'FLORE EXPANSION, HAPPY EXPANSION, EMOVA MARKET PLACE, EMOVA PRODUCTION, CARTOMANIA, HAURAUNIZE, ANR PRODUCTION, ANR EXPANSION, MAGIE FLORALE
- **Directeur Général** : EMOVA Holding

Au 30 septembre 2017, Madame Anne FEGE exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Directrice Générale** : EMOVA Group, FLORIA CREATION, ANR HOLDING, ANR, EMOVA Holding
- **Gérante** : LA GENERALE DES VEGETAUX, HAPPY INC, MONCEAU FLEURS EXPANSION, RAPID'FLORE EXPANSION, HAPPY EXPANSION, EMOVA MARKET PLACE, EMOVA PRODUCTION, CARTOMANIA, HAURAUNIZE, ANR PRODUCTION, ANR EXPANSION, MAGIE FLORALE

Membre du Directoire : EMOVA Group

v. Actionnariat de la Société

L'actionnaire de référence de la Société est la société EMOVA Holding contrôlée par Perceva, qui détenait 60,8 % du capital de la Société au 30/09/2017.

H. ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1. Évènements intervenus depuis la clôture

Néant

2. Perspectives d'avenir

L'exercice 2016/2017 marque la fin de la période de retournement. Dans cette période de transition, l'entreprise s'est transformée avec notamment une nouvelle gouvernance et une organisation optimisée et rationalisée.

L'exercice 2017/2018 verra la mise en œuvre opérationnelle des réflexions stratégiques menées ces dernières années :

- déploiement des nouveaux concepts d'enseigne Happy et Rapid'Flore (qui devient Cœur de Fleurs) qui devraient soutenir la croissance de ces deux marques,
- poursuite de la rénovation du parc de magasins Monceau Fleurs,
- ouverture de la *market place* du groupe à tous les franchisés pour leur approvisionnement, leur permettant ainsi d'améliorer leur rentabilité et de gagner en compétitivité,
- développement des ventes digitales pour les enseignes Monceau Fleurs et Au Nom de la Rose, qui bénéficieront chacune d'un nouveau site e-commerce.

Dans ce contexte, Emova Group anticipe une croissance du chiffre d'affaires et la poursuite de la progression de l'EBITDA ajusté et du résultat opérationnel courant sur l'exercice 2017/2018. Le groupe vise le développement de son parc de magasins qui devrait passer le cap des 400 points de vente à fin septembre 2018.

Le Directoire

Bruno BLASER, Président

Anne FEGE, Directrice Générale

ANNEXE 3
**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DU GROUPE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	16.605.768	14.993.740	14.993.740	12.850.883	8 886 878
b) Nombre d'actions émises	110.705.118	99.958.267	99.958.267	85 672 553	59 245 852
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	84.608	84.608	84.608	1 219 000
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20.161.418	14.733.697	11.740.866	12.521.284	11 218 059
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices	172.543	0	(87.826)	0	(115 659)
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1.011.646	746.004	308.819	507.243	(23 496 339) ¹
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,00	0,01	0,00	0,01	(0,37)
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen sur l'exercice	166	133	82	66	55
b) Montant de la masse salariale	5.108.496	4.141.494	3.092.415	3.180.980	3 706 336
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2.013.448	1.450.148	1.195.690	1.461.691	1 776 369

emova

G R O U P



COMPTES SOCIAUX 2017

EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2017



SOMMAIRE

BILAN

- Bilan Actif
- Bilan Passif

COMPTE DE RESULTAT

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires et événements significatifs
- Evènements intervenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes annuels

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Résultat financier
- Charges et produits exceptionnels
- Transferts de charges
- Composition du capital social
- Tableau de variation des capitaux propres
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôts
- Rémunérations des dirigeants
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société
- Liste des filiales et participations

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/10/2016 au 30/09/2017			Au 30/09/2016
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 027 852	757 606	270 246	66 145
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	210 093		210 093	420 740
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	261 888	144 226	117 662	129 072
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				4 119
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	38 610 211	16 189 336	22 420 875	22 121 769
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	8 150	8 150		
Autres immobilisations financières	272 159	37 868	234 291	232 558
TOTAL I	40 390 353	17 137 186	23 253 167	22 974 402
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				2 013
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 645 777	110 753	4 535 024	3 323 963
Autres	4 149 015	860 450	3 288 565	2 754 270
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	54 330	50 926	3 404	5 672
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	102 084		102 084	184 189
Charges constatées d'avance	220 793		220 793	172 384
TOTAL II	9 172 000	1 022 130	8 149 870	6 442 492
Frais d'émission d'emprunt à étaler	III			
Primes de remboursement des obligations	IV			
Ecart de conversion actif	V			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	49 562 353	18 159 315	31 403 037	29 416 894

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/10/2016	Du 01/10/2015
	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé) 16 605 768	16 605 768	14 993 740
Prime d'émission, de fusion, d'apport	21 539 751	18 208 227
Ecarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale	341 675	341 675
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	(22 056 610)	(21 569 768)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 459 167	(486 842)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	498 200	464 878
TOTAL I	19 387 951	11 951 911
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I (bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour :		
- Risques	162 575	468 421
- Charges		
TOTAL II	162 575	468 421
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	77	2 937 686
Autres emprunts obligataires		4 903 003
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit	3 045 368	3 038 788
- Financières diverses	3 834 045	1 817 243
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes :		
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 706 823	1 291 448
- Fiscales et sociales	2 783 719	2 556 776
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	482 479	437 045
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		14 573
TOTAL III	11 852 511	16 996 563
Ecarts de conversion passif IV		
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	31 403 037	29 416 894

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 30/09/2017			Au 30/09/2016
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				558
Production vendue :				
- De biens				
- De services	8 028 021		8 028 021	7 299 895
Chiffre d'affaires net	8 028 021		8 028 021	7 300 452
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			392 212	514 930
Autres produits			6 290	510
TOTAL I			8 426 523	7 815 892
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 858	8 537
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				243
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			2 013	
Autres achats et charges externes *			3 440 195	3 595 608
Impôts, taxes et versements assimilés			171 295	95 215
Salaires et traitements			3 264 098	2 607 686
Charges sociales			1 275 372	1 138 895
Dotations aux :				
- Amortissements sur immobilisations			209 258	159 149
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant			8 893	
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			669	72 106
TOTAL II			8 377 650	7 677 439
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			48 872	138 453
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			3 142 038	1 130 595
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			190 147	1 140 400
Différences positives de change			115	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			3 332 300	2 270 995

Compte de résultat (Suite)

Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	328 337	426 512
Intérêts et charges assimilées	409 388	1 585 849
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
TOTAL VI	737 726	2 012 361
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	2 594 574	258 634
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	2 643 447	397 087
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	101 151	154 931
Sur opérations en capital		407 561
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	462 495	36 939
TOTAL VII	563 646	599 431
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	415 923	126 975
Sur opérations en capital		1 169 115
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	189 971	187 270
TOTAL VIII	605 894	1 483 360
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(42 247)	(883 929)
Participations des salariés	IX	
Impôts sur les bénéfices	X	142 032
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	12 322 469	10 686 318
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	9 863 302	11 173 160
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	2 459 167	(486 842)

emova

G R O U P



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/09/2017 dont le total du bilan avant répartition est de 31 403 037 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 2 459 167 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 3 à 5 ans
Brevets	5 ans
Site Internet et Intranet	5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 7 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 3 à 8 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires directement imputables à l'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation Global, LCDF, Happy, MFEF, MF SA, et HAURAUNIZE ont été constatées lors des exercices précédents à hauteur de 15.869 K€.

Les nouvelles provisions constatées au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2017 à hauteur de 320 K€ concernent les titres de la société MAISON DE VERDI.

Le montant total des provisions au 30/09/2017 s'élève à 16.189 K€.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FRAIS SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les frais d'émissions d'emprunt obligataire sont amortis sur la durée initiale des emprunts, soit cinq ans.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

- Résolution du plan de sauvegarde

Le passif restant dû au titre du Plan de Sauvegarde s'élevait au 30 septembre 2016 à 13.859.346,31 € décomposé comme suit :

- Obligataires (OC + OS) :	8.807.706,64 € (intérêts à échoir inclus)
- Banques et assimilés :	4.059.648,62 € (intérêts à échoir inclus)
- Intragroupe :	606.464,00 €
- Créanciers d'exploitation :	385.527,05 €

Le 30 septembre 2016, EMOVA Group a informé le commissaire à l'exécution du plan qu'elle souhaitait consulter ses créanciers obligataires et financiers sur un projet d'apurement de son passif dans le cadre d'une procédure de conciliation.

Une proposition de remboursement par voie de remise d'actions nouvelles, assortie d'une soulte et ce, en contrepartie de l'abandon des intérêts et d'une partie du nominal a été soumise aux obligataires et validée en assemblée générale le 21 octobre 2016.

Parallèlement, les créanciers financiers (banques et assimilés) ont accepté à l'unanimité le plan d'apurement du passif prévoyant un remboursement hors plan à hauteur de 100% sur la durée restant à courir du plan initial.

Ces opérations ont permis d'envisager l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée (« SFA ») dont le plan a été arrêté par un jugement en date du 20 janvier 2017.

EMOVA Group a donc procédé à une exécution rapide du plan dans le délai qui lui était imparti. Elle a ainsi :

- Remboursé intégralement ses créanciers non-financiers, ainsi que ceux de ses créanciers financiers non-obligataires ayant opté pour un remboursement à hauteur de 50 % de leur créance résiduelle,
- Versé l'échéance annuelle aux créanciers financiers non-obligataires ayant préféré l'apurement de leur créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le plan de sauvegarde du 3 mai 2012,
- Procédé à une émission d'actions avec bon de souscription (« ABSA ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

À la clôture de la période de souscription, le 7 avril 2017, les montants des souscriptions à titre irréductible et réductible étaient les suivants :

- souscriptions à titre irréductible : 80.900 ABSA ; et
- souscriptions à titre réductible : 10.543 ABSA.

Le Directoire a, le 7 avril 2017, conformément au plan de sauvegarde financière accélérée arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 20 janvier 2017 et en application de l'article L. 225-134 du Code de commerce, décidé à l'unanimité de permettre la souscription de 8.963.248 ABSA par les titulaires d'obligations sèches émises par la Société et de 1.692.160 ABSA par les titulaires d'obligations convertibles émises par la Société, soit un total de 10.655.408 ABSA, réparties entre les porteurs selon les parités suivantes :

- souscription de 764 ABSA pour chacune des 11.732 obligations sèches en circulation ; et
- souscription de 20 ABSA pour chacune des 84.608 obligations convertibles en circulation.

En conséquence, 91.443 ABSA ont été souscrites en numéraire et 10.655.408 ABSA ont été souscrites par compensation de créances, soit au total 10.746.851 ABSA représentant 98,91% de l'émission. Les souscriptions représentent donc plus de 75% de celle-ci.

Les titulaires d'obligations se sont également vu remettre une soulte d'un montant total de 499.638,00 euros répartie comme suit :

- 37,90 euros à verser pour chacune des 11.732 obligations sèches en circulation, soit 444.642,80 euros pour l'ensemble de la souche ; et
- 0,65 euro à verser pour chacune des 84.608 obligations convertibles en circulation, soit 54.995,20 euros pour l'ensemble de la souche.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth des actions, d'une part, et des bons de souscription d'action, d'autre part, ont été réalisés le 20 avril 2017.

Par un jugement en date du 1^{er} août 2017 le Tribunal de commerce de Paris a rendu le 1er août 2017 un jugement clôturant le plan de sauvegarde financière accélérée présenté par la Société et mettant fin à la mission du commissaire à l'exécution du plan.

A l'issue de ces opérations, la Société est définitivement sortie de toute procédure collective.

- Rachat des minoritaires de la société Flore Distri

Le rachat des minoritaires s'est poursuivi sur le premier semestre. Le groupe détient désormais 100 % de la société Flore Distri.

- Changement de direction

La sortie anticipée de toute procédure de sauvegarde marque l'entrée du groupe dans une phase d'accélération de son développement. Pour réaliser cette ambition et aligner son organisation avec son plan stratégique, EMOVA Group a fait évoluer sa gouvernance.

Bruno BLASER, membre du Directoire depuis 2013, en charge jusqu'alors des fonctions Marketing, Exploitation des magasins succursales et Sourcing s'est vu confier la Présidence du Directoire en date du 5 juillet 2017.

Laurent PFEIFFER après avoir contribué à la transformation et au développement d'EMOVA Group depuis 2013 a été nommé Président du Conseil de Surveillance. Il reste Président d'Emova Holding, actionnaire majoritaire du Groupe.

Evènements intervenus entre la date de clôture et l'établissement des comptes annuels

Néant

Etat des immobilisations

	Valeur brute des Immobilisations Au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	649 372		378 480
Immobilisations incorporelles en cours	420 740		
TOTAL	1 070 112		378 480
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	162 870		10 000
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	75 547		13 470
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	4 119		
TOTAL	242 536		23 470
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	37 991 133		619 078
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	278 576		1 733
TOTAL	38 269 709		620 811
TOTAL GENERAL	39 582 357		1 021 762

	Diminutions		Valeur brute	Réev. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	Immob. à fin exercice	Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 027 852	
Immobilisations incorporelles en cours	210 647		210 093	
TOTAL	210 647		1 237 945	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			172 870	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			89 017	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		4 119		
TOTAL		4 119	261 887	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			38 610 211	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			280 309	
TOTAL			38 890 520	
TOTAL GENERAL	210 647	4 119	40 390 353	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	583 227	174 378		757 605
Terrains				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	51 107	18 433		69 540
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	32 939	16 447		48 686
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	83 346	34 880		118 226
TOTAL GENERAL	666 573	209 258		875 831

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	174 378				
Terrains					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	18 433				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 447				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	34 880				
TOTAL GENERAL	209 258				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	464 878	33 322		498 200
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	464 878	33 322		498 200
Pour litiges	468 421	156 649	462 495	162 575
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	468 421	156 649	462 495	162 575
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles	26 000			26 000
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	15 869 364	319 972		16 189 336
Sur autres immobilisations financières	46 018			46 018
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	102 133	8 893	273	110 753
Autres dépréciations	1 093 158	8 364	190 146	911 376
TOTAL Dépréciations	17 136 674	337 229	190 418	17 283 484
TOTAL GENERAL	18 069 973	527 200	652 913	17 944 259
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		8 893	273	
- financières		328 337	190 147	
- exceptionnelles		189 971	462 495	

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	8 150		8 150
Autres immobilisations financières	272 159		272 159
Clients douteux ou litigieux	121 376		121 376
Autres créances clients	4 524 402	4 524 402	
Personnel et comptes rattachés	22 601	22 601	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	10 370	10 370	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	278 549	278 549	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
	3 801 706	3 801 706	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	35 790	35 790	
Charges constatées d'avance	220 793	220 793	
TOTAL GENERAL	9 295 895	4 369 808	4 926 087
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	18 691	18 691		
- plus d'un an	3 026 677	427 690	2 598 987	
Emprunts et dettes financières divers	77	77		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 706 823	1 706 823		
Personnel et comptes rattachés	532 262	532 262		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	552 137	552 137		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	29 900	29 900		
- T.V.A	1 559 998	1 559 998		
- Autres impôts et taxes	109 422	109 422		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 834 045	3 834 045		
Autres dettes	482 479	482 479		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	11 852 511	9 253 524	2 598 987	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	37 326 567	1 283 645	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	3 764 612	387 209	
Autres créances	1 802 923	1 134 161	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 174	271	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	267 542	214 899	
Produits de participation			
Autres produits financiers	235 409		
Charges financières	335 387		

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Organismes Sociaux Autres créances VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	
	461 009
	0
	79 783
TOTAL	540 791

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunt Obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	
	18 266
	9 318
	666 538
	658 348
	307 262
TOTAL	1 659 732

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	220 793	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	220 793	

Résultat financier

Le résultat Financier de 2 597 574,29 € se décompose ainsi :

Produits Financiers

Intérêts sur Comptes courants	45 262.10
Abandon de Solde :	3 096 775.89
Reprise sur Provision Intérêts C/C :	190 146.82
Gain de change	115.25
Total	3 332 300.06

Charges Financières

Dotation provision titre :	- 319 972.71
Provision dépréciation VMP :	- 2 268.80
Provision dépréciation compte courant groupe	- 6 095.82
Intérêts sur Emprunts et Dettes :	- 8 296.48
Intérêts sur emprunts obligataire :	- 288 874.55
Intérêts sur C/C filiales :	- 9 317.69
Intérêts sur comptes bancaires	- 42 899.72
Autres charges financières :	- 60 000.00
Total	737 725.77

Charges et produits exceptionnels

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes	1 557	
Dotations amortissements dérogatoires & Reprises	33 322	
Dotation et reprise provision sur litiges	156 649	462 495
Charges et produits sur Exercice Antérieurs	23 332	97 651
Charges de restructuration	391 034	
Divers		3 500
TOTAL	605 894	563 646

Transferts de Charges d'exploitation

Le poste « transfert de charges d'exploitation » de 356 936.47 € se compose principalement de coûts de restructuration.

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	99 958 267	0,15
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	10 746 851	
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	110 705 118	0,15

Au 30 septembre 2017, EMOVA Group dispose de 11 344 actions propres provisionnées à hauteur de 94%.

Tableau de variation des capitaux propres

	01/10/2016	Augmentations	Diminutions	30/09/2017
Capital	14 993 740 18	1 612 028		16 605 768
Prime d'émission	208 228	3 331 524		21 539 751
Réserve légale	341 675			341 675
Autres réserves				
Report à nouveau créditeur				
Report à nouveau débiteur	-21 569 768	-486 642		-22 056 610
Résultat	-486 842	2 459 167	-486 842	2 459 167
Amortissement dérogatoire				
	464 878	33 322		498 200
TOTAL	11 951 911	6 949 399	-486 842	19 387 951

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	8 028 021
TOTAL	8 028 021

Répartition par marché géographique	Montant
France	8 028 021
Etranger	
TOTAL	8 028 021

Engagements financiers

Engagements donnés à EMOVA Holding

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune au 30 septembre 2015 :

La société EMOVA Holding a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2015 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA Group d'un montant total arrêté à la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€).

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA Group à hauteur de son capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini aux paragraphes ci-dessus «Information complémentaires pour donner une image fidèle», la société EMOVA Group s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini.

Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune au 30 septembre 2016 :

De la même façon la société EMOVA Holding a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de créances au profit de la société EMOVA Group d'un montant total arrêté à la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) avec clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2017, la société EMOVA Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA Group.

Autres Engagements

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société HAURAUNIZE.

L'emprunt souscrit le 1er octobre 2008 d'un montant de 2 300 K€ par EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14 novembre 2008 d'un montant de 2 300 K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille MAGIE FLORALE auprès de la BRED pour un montant de 268.653 €.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille MAGIE FLORALE auprès de la BRED pour un montant de 48.000 €.

EMOVA Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille Monceau Fleurs auprès de la BRED pour un montant de 69.600 €.

Engagements reçus des Filiales et autres sociétés

Abandon de Comptes Courant et de Créances accordées avec clause de retour à meilleure fortune :

La société EMOVA Group a constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de Compte Courant et un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit des sociétés suivantes :

- Monceau Fleurs Italia pour un montant de 123.787,55 euros, « abandon du compte courant »,
- FLORIA Création pour un montant de 900.000,00 euros, « abandon de créances »,

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2040 (inclus), d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres des différentes filiales à hauteur du montant de leur capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, les différentes participations s'engagent à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Group dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée une somme égale à 5% du bénéfice net ci-dessus défini.

L'abandon de créance au profit de Monceau Fleurs Italia est devenu sans objet car la société a fait l'objet d'une TUP au cours de l'exercice.

Aucun nouvel abandon de créance n'a été consenti au 30 septembre 2017.

Engagements reçus 123 Invest et investisseurs privés

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA en assure la gestion quotidienne.

Au 30 septembre 2017 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 11 magasins et RETAIL PARIS EST 5.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS Provisions réglementées : Autres :	
TOTAL	
Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS Provision C3S : Effort construction Autres :	14 248
TOTAL	14 248
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés Déficits reportables Moins-values à long terme	27.118.238

EMOVA Group est la société mère du groupe fiscal composé des sociétés Monceau Fleurs, La Générale Des Végétaux, Happy Inc, Hauraunize, Floria Création, RFE, MFE, HAPPY EXPANSION et EMOVA MARKET PLACE.

Rémunérations des dirigeants

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux :

- Les rémunérations ou avantages en nature versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 30 septembre 2017 sont présentés dans le tableau suivant :

(en €)	REMUNERATION FIXE ET PRIMES	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
M. Bruno BLASER Président du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Mme Anne FEGE Directrice Général et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Laurent PFEIFFER Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant

Les mandataires sociaux d'EMOVA Group ne perçoivent aucune rémunération de la part de cette société. Ils sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding qui leur verse une rémunération, celle-ci faisant ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA Group dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA Group et EMOVA Holding.

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a attribué aux mandataires sociaux aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance d'elle-même ou de sociétés contrôlées.

- Les rémunérations ou avantages en nature versés par les sociétés contrôlées par la Société aux membres du Directoire et/ou aux membres du Conseil de surveillance de la Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2017 sont les suivants :

(en €)	REMUNERATION FIXE	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
M. Bruno BLASER Président du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Mme Anne FEGE Directrice Générale et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Laurent PFEIFFER Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société, aucune rémunération proportionnelle, ni option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	49	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	8	
Ouvriers		
TOTAL	59	

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Salariés	Provisions
Pensions et indemnités assimilées (PIDR) Compléments de retraite pour personnel en activité Compléments de retraite et indemnités assimilés pour personnel à la retraite Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	151 000	
TOTAL	151 000	

Les provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) ne font pas l'objet d'une comptabilisation.
 Le taux de charges sociales utilisé pour le calcul des PIDR est de 45%.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

La société EMOVA Group est la société mère du groupe consolidé.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Caution et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
La Générale des Végétaux	68 602	622 257	100%	1 530 000	1 530 000	590 000		5 634 143	248 180	
Happy Inc.	357 000	32 491	100%	9 711 100	1 592 377			856 783	-274 708	
EMP bv	18 000	-35 592	100%					0	- 55 585	
Monceau Fleurs	1 367 850	237 868	99.99%	7 639 034	6 938 412	105 000		2 311 878	120 600	
Hauraunize	1 200 000	1 493 321	100%	16 980 000	10 400 485			0	281 417	
Global BV (1)	120 500	NC	100%	120 500	0	487 178		NC	NC	
Emova Market Place	119 502	1 577	100%	119 502	119 502	150 673		736 187	-194 701	
Emova Production	205 210	647	100%	504 576	504 576	158 074		858 915	-432 320	
ANRH	613 155	-1 140 348	100%	170 001	170 001	653 561		0	-85 916	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
MFEF	1 802 110	- 940 850	29.24%	527 000	381 927	374 345		0	56 494	
Centrale des Fleurs	537 010	163 806	33%	390 529	185 598	0		1 607 474	194 588	
Maison de Verdi	228 572	-440 400	31.90%	319 973	0			6 860	6 860	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) : société sans activité, en cours de liquidation

emova

G R O U P



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2017



EMOVA GROUP

23 rue d'Anjou
75 008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

- Exercice clos le 30 septembre 2017 -

A l'assemblée générale des actionnaires de la société EMOVA GROUP

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EMOVA GROUP relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Dans notre rapport du 31 janvier 2017 relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, nous avons formulé une réserve sur le point mentionné ci-après, réserve qui subsiste à la clôture de l'exercice.

La direction a déterminé l'évaluation des titres de participation à la clôture de l'exercice conformément aux méthodes d'évaluation mentionnées dans les « Règles et Méthodes comptables, § Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe des comptes annuels.

En l'absence d'éléments probants mis à notre disposition confirmant les estimations retenues au regard des réalisations passées, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la nécessité d'une dépréciation complémentaire, et le cas échéant son montant, concernant les titres de participation, dont la valeur nette à l'actif s'établit à 22.421 milliers d'euros au 30 septembre 2017.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l’opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l’exception de l’incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l’opinion avec réserve », nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l’identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 février 2018

Cabinet Didier KLING & Associés

EMMESSE Conseil et Audit

Didier KLING

Dominique MAHIAS

Michel SUDIT

**Commissaires aux comptes
Compagnie de PARIS**

**Commissaire aux comptes
Compagnie de PARIS**



COMPTES CONSOLIDES 2017

EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2017

TABLE DES MATIERES

1

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	- 73 -
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	- 75 -
ACTIF	- 75 -
PASSIF	- 76 -
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	- 77 -
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	- 78 -
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	- 79 -
NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES	80
NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES	82
Déclaration de conformité	82
Bases de préparation	82
Principes généraux de consolidation	83
Règles et méthodes d'estimation	83
Utilisation d'estimations	83
Transactions en devises et instruments financiers	84
Regroupements d'entreprises	84
Résultat net des activités abandonnées	84
Résultat par action	84
Ecart d'acquisition	85
Immobilisations incorporelles	85
Immobilisations corporelles	86
Autres actifs financiers	86
Stocks	87
Créances clients	87

Trésorerie et équivalents de trésorerie	87
Auto-détention	87
Provisions	87
Impôts différés.....	88
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	88
Chiffre d'affaires	88
NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	89
NOTE 4 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	90
a) Faits marquants de la période	90
NOTE 5 – SECTEURS OPERATIONNELS	92
NOTE 6 – CHIFFRE D’AFFAIRES	93
NOTE 7 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	93
NOTE 8 – COUT DE L’ENDETTEMENT FINANCIER - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	94
NOTE 9 – IMPOTS.....	94
a) Charge d’impôt sur les résultats	94
b) Impôts différés	95
NOTE 10 – RESULTAT NET D’IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION	95
NOTE 11 – RESULTAT PAR ACTION	96
NOTE 12 – ECARTS D’ACQUISITION	97
NOTE 13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	99
NOTE 14 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100
NOTE 15 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE	100
NOTE 16 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS	101
NOTE 17 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS	101
NOTE 18 – CREANCES CLIENTS.....	102
NOTE 19 – AUTRES ACTIFS COURANTS	102
NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	103
NOTE 21 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	103

NOTE 22 – PROVISIONS	104
NOTE 23 – DETTES FINANCIERES	104
NOTE 24 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS	105
NOTE 25 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS	105
NOTE 26 – EFFECTIFS	106
NOTE 27 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	106
a) Description de l'actionnariat (au 30/09/17)	106
b) Description de la gouvernance	107
c) Données de marché	107
d) Politique de gestion des risques financiers	110
e) Informations et transactions concernant les parties liées	111
f) Engagements hors-bilan	112

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	30/09/2017	30/09/2016
Chiffre d'affaires	6	20 161	14 734
Achats consommés		-4 708	-2 519
Charges de personnel		-7 882	-5 591
Charges externes		-6 362	-6 460
Impôts et taxes		-437	-183
Dotations aux amortissements		-437	-346
Autres produits et charges d'exploitation		-166	385
Résultat opérationnel courant		169	21
Autres produits et charges opérationnels	7	-1 106	-621
Résultat opérationnel		-937	-600
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	-8	0
Coût de l'endettement financier brut	8	-549	-1 340
Coût de l'endettement financier net		-556	-1 340
Autres produits et charges financiers	8	1 334	1 063
Charge d'impôt	9	654	1 678
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15	80	-31
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		575	770
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	10	-353	-101
Résultat net		222	669
Dont :			
Part du groupe		190	696
Part hors groupe		32	-27
Résultat net par action (en euros)	11	0,00	0,01
Résultat net dilué par action (en euros)	11	0,00	0,01

Libellé - k€	Notes	30/09/2017	30/09/2016
Résultat net consolidé de l'exercice		222	669
Ecarts actuariels sur indemnité de départ à la retraite			
Eléments non recyclables en résultat			
Variation nette sur juste valeur des instruments financiers de couverture et autres actifs financiers (AFS)			
Variation des écarts de conversion		30	-35
Eléments recyclables en résultat		30	-35
Résultat global consolidé		253	634
Dont :			
Part du groupe		221	661
Part hors groupe		32	-27

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2017	30/09/2016
Ecart d'acquisition	12	19 575	19 358
Immobilisations incorporelles	13	22 038	21 223
Immobilisations corporelles	14	856	1 040
Participations entreprises associées	15	295	233
Autres actifs financiers	16	681	668
Autres actifs non-courants	17	1 861	770
Actifs d'impôts non courants	9	1 805	816
Total actif non courants		47 112	44 109
Stocks et en-cours		258	391
Clients et comptes rattachés	18	653	2 002
Autres actifs courants	19	2 992	3 540
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20	1 154	705
Total actif courants		5 057	6 639
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	21	1 558	2 171
Total ACTIF		53 727	52 918

PASSIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2017	30/09/2016
Capital		16 606	14 994
Primes liées au capital		22 029	18 697
Réserves		-6 733	-5 850
Résultat de l'exercice		190	696
Capitaux propres - part du groupe		32 092	28 537
Intérêts minoritaires		475	-1 142
Total capitaux propres		32 567	27 395
Provisions pour retraites et autres avantages		258	196
Provisions non courantes	22	238	287
Impôts différés - passif	9		
Emprunts et dettes financières non courants	23	7 911	9 371
Autres passif non courants	24	536	613
Total passif non courants		8 942	10 467
Fournisseurs et comptes rattachés	25	3 564	3 553
Emprunts à court terme	20	41	239
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	23	1 820	4 101
Provisions courantes	22	685	999
Autres passifs courants	25	5 449	5 645
Total passif courant		11 559	14 537
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	21	660	520
Total PASSIF		53 727	52 918

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Libellé - k€	Notes	30/09/2017	30/09/2016
Résultat net consolidé		222	669
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions		192	-111
+/- Variation des impôts différés		-894	-1678
-/+ Plus et moins-values de cession		-54	312
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-80	31
Capacité d'autofinancement		-614	-776
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité		2 456	2 128
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		1 843	1 352
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1081	-723
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		268	15
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-1	-31
+/- Incidence des variations de périmètre		-1	-306
+/- Variation des prêts et avances consentis		-29	-19
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		250	-45
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-595	-1 109
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère		0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts et augmentation de comptes courants		4 552	106
- Remboursements d'emprunts et remboursements de comptes courants		-5 153	-141
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement		-601	-36
+/- Incidence des variations des cours des devises		0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		647	207
TRESORERIE D'OUVERTURE		467	259
TRESORERIE DE CLOTURE		1 114	467

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Libellé - k€		Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres	Capitaux propres (hors groupe)
Situation nette au	30 septembre 2015	14 994	18 697	-5 532	357	28 517	-1 750
Affectation du résultat N-1				357	-357		
Var. de capital en numéraire et souscrip							
Résultat					696	696	-27
Ecart de conversion - Effet de change				-35		-35	
Variation de périmètre				-609		-609	636
Autres				-32		-32	-1
Situation nette au	30 septembre 2016	14 994	18 697	-5 850	696	28 537	-1 142
Affectation du résultat N-1				696	-696		
Distribution/ brut versé							
Var. de capital en numéraire et souscrip		1612	3 332			4 944	
Résultat					190	190	32
Ecart de conversion - Effet de change				30		30	
Variation de périmètre (1)				-1619		-1619	1585
Autres				9		9	0
Situation nette au	30 septembre 2017	16 606	22 029	-6 733	190	32 092	475

(1) Il s'agit du rachat de parts de la société Flore Distri par le groupe.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

EMOVA Group (le « Groupe ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

EMOVA Group a deux activités principales :

- Le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose ;
- Le référencement de fournisseurs de fleurs, plantes et accessoires à destination de ses 4 réseaux.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2017 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 29 janvier 2018 par le Directoire.

Le modèle économique du Groupe repose depuis l'exercice clos au 30 septembre 2017 sur 6 sources de revenus (vs 5 auparavant, suite au développement de l'activité Internet) :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires « B to C » des magasins aux 4 enseignes (23%) dans le cadre d'un contrat de franchise d'une durée de 7 ans renouvelable;
- Les redevances de publicité nationale (7%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (13%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (4%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (47%)
- Les ventes en ligne réalisées par le site d'Au Nom de la Rose (6%).

Au 30 septembre 2017, le nombre de boutiques en propre est de 23 quand les réseaux franchisés sont composés de 365 magasins en France et à l'international, soit un total de 388 magasins.

Le volume d'affaires des enseignes du Groupe correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseau, en progression de 10,3% par rapport au 30 septembre 2016, est présenté ci-dessous :

En M€ - Exercice clos au 30 septembre	30/09/2017	30/09/2016	Variation	%
Volume d'affaires sous enseigne*	115,8	105,0	10,8	10,3%
<i>dont succursales</i>	8,4	6,7	1,7	25,4%
<i>dont franchises</i>	107,4	98,3	9,1	9,3%
<i>dont franchises France</i>	92,5	87,9	4,6	5,2%
<i>dont franchises Internationales</i>	14,9	10,4	4,5	43,3%

* Le volume d'affaires sous enseigne est un indicateur financier non-IFRS. Il correspond au chiffre d'affaires réalisé par les magasins de chaque réseau (franchisés et succursales).

Le développement du groupe s'appuie sur 4 marques aux positionnements clairement établis :

- 4 marques complémentaires
- 4 positionnements distincts
- 4 cibles de consommateurs
- 4 profils de franchisés
- 4 niveaux d'investissement.



❖ **Monceau Fleurs :**

- Positionnement premium
- Villes de plus de 25 000 habitants
- Consommateurs CSP+ qui sont connaisseurs et recherchent le choix, la qualité et l'élégance
- Profil d'investisseur cherchant la sécurité (cadres grandes entreprises, ...) avec un apport de 80 K€ minimum
- Près de 300 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Rapid'Flore :**

- Enseigne en repositionnement sur la proximité et le savoir-faire
- Changement de nom en Cœur de Fleurs (en cours)
- Villes de plus de 8 000 habitants
- Consommateurs CSP- qui recherchent le prix, la proximité et la convivialité
- Profil commerçant (cadres moyens) avec un apport de 40 K€ minimum
- Près de 200 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Happy :**

- Positionnement innovant et disruptif
- Villes de plus de 100 000 habitants
- Consommateurs hyper urbains et connectés qui recherchent des offres tendance
- Investisseur : jeune entrepreneur esprit trend setter avec un apport de 80 K€ minimum
- Près de 200 sites potentiels identifiés en France.

❖ **Au Nom de la Rose :**

- Positionnement de spécialiste
- Villes de plus de 100 000 habitants
- Consommateurs CSP+ connaisseurs et passionnés des roses
- Investisseur : cadre affectionnant l'univers de la rose
- Près de 100 sites potentiels identifiés en France.

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Déclaration de conformité

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth de Paris depuis le 7 décembre 2007.

Il a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui a modifié l'article L. 223-24 du Code de Commerce à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm. Il intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d'EMOVA Group au 30 septembre 2017 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date.

Ils ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les textes (normes, amendements et interprétations) non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation sont notamment les suivants :

- IFRS 9 : « Instruments financiers » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018)
- IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018)
- IFRS 16 – « Contrats de location » (exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019)

Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'évaluation.

Bases de préparation

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

B.1 Changement de présentation

- Néant



B.2 Corrections d'erreur significative

- Néant

Principes généraux de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsqu' EMOVA Group a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur sa rentabilité.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

Règles et méthodes d'estimation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles, sont présentés dans les paragraphes suivants.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans ses comptes à la date d'arrêté des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables concernent

- l'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers,
- l'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels
- la mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (ces derniers étant mesurés en conformité avec les principes évoqués en Note 9 – b) (Impôts différés).

Le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.

Transactions en devises et instruments financiers

- **Transactions en devises**

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

- **Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

Regroupements d'entreprises

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »). Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisée.

Résultat net des activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité, une région géographique complète ou des magasins en cours de cession.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, sous déduction des actions auto-détenues.



Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

L'UGT correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Les UGT, qui correspondent aux secteurs opérationnels, représentent les axes métiers du Groupe et sont indépendantes des entités juridiques.

Comme précisé à la note 5 du présent document, le Groupe est géré en deux secteurs opérationnels distincts, correspondant, à l'identique, à deux UGT :

- Le secteur/UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose.
- Le secteur/UGT « Magasins » comprend désormais l'activité « vente au détail » des produits sur plusieurs points de vente à destination d'une clientèle de particuliers.

Immobilisations incorporelles

- **Frais de recherche et développement générés en interne**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

- **Concessions, brevets et marques**

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie présentée en notes 12 et 13.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Machines et équipements	De 6 à 10 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

Autres actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable, à leur coût d'origine. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition..

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie et des dépôts sur des comptes séquestres ouverts lors de litiges ou d'arbitrages.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

Auto-détention

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

Provisions

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque encouru ou de la charge estimée sur la base des éléments connus.

- Provisions courantes

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.

- Provisions non courantes

Avantages au personnel : le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer au moment du ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies sont les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite.

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turnover, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé. Le Groupe classe également en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant en cours de liquidation.

Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend principalement :

- Les droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Les redevances versées par les franchisés ;
- Les commissions facturées aux fournisseurs référencés de fleurs, plantes et accessoires ;
- Les ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires réalisées par les points de vente détenus par le Groupe ;
- Les ventes en ligne du site Au Nom de la Rose.

Le chiffre d'affaires du Groupe est enregistré conformément à la norme IAS 18 « Reconnaissance du revenu ».

NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	sept-17			sept-16		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CARTOMANIA	IG	100%	100%	IG	83%	83%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	ME	33%	33%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANRH	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
GESTFLORE	TUP	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
PB PARTICIPATION	TUP	100%	100%	IG	100%	100%
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
FLORE DISTRI	IG	100%	100%	IG	51%	51%
MF ITALIA	TUP	100%	100%	IG	100%	100%
Monceau Fleurs international	IG	100%	100%	IG	100%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale ; ME : mise en équivalence ; TUP : société ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine

Participations non consolidées

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)
- Hekayem (participation détenue à 13 %)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- Monceau Fleurs UK (société sans activité opérationnelle)
- Lounge Floreo (participation détenue à 11,67%)



- Veronica's Flowers (participation détenue à 25%)
- Vanessa Fleurs (participation détenue à 35%)
- Brin de Melisse (participation détenue à 25%)

La participation dans la société Mylène et Associés (société sans activité opérationnelle) a été cédée le 14 septembre 2017.

NOTE 4 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

a) Faits marquants de la période

i. Résolution du Plan de Sauvegarde

Le passif restant dû au titre du Plan de Sauvegarde s'élevait au 30 septembre 2016 à 13.859.346,31 € décomposé comme suit :

- Obligataires (OC + OS) : 8.807.706,64 € (intérêts à échoir inclus)
- Banques et assimilés : 4.059.648,62 € (intérêts à échoir inclus)
- Intragroupe : 606.464,00 €
- Créanciers d'exploitation : 385.527,05 €

Le 30 septembre 2016, EMOVA Group a informé le commissaire à l'exécution du plan qu'elle souhaitait consulter ses créanciers obligataires et financiers sur un projet d'apurement de son passif dans le cadre d'une procédure de conciliation.

Une proposition de remboursement par voie de remise d'actions nouvelles, assortie d'une soulte et ce, en contrepartie de l'abandon des intérêts et d'une partie du nominal a été soumise aux obligataires et validée en assemblée générale le 21 octobre 2016.

Parallèlement, les créanciers financiers (banques et assimilés) ont accepté à l'unanimité le plan d'apurement du passif prévoyant un remboursement hors plan à hauteur de 100% sur la durée restant à courir du plan initial.

Ces opérations ont permis d'envisager l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée (« SFA ») dont le plan a été arrêté par un jugement en date du 20 janvier 2017.

EMOVA Group a donc procédé à une exécution rapide du plan dans le délai qui lui était imparti. Elle a ainsi :

- Remboursé intégralement ses créanciers non-financiers, ainsi que ceux de ses créanciers financiers non-obligataires ayant opté pour un remboursement à hauteur de 50 % de leur créance résiduelle,
- Versé l'échéance annuelle aux créanciers financiers non-obligataires ayant préféré l'apurement de leur créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le plan de sauvegarde du 3 mai 2012,
- Procédé à une émission d'actions avec bon de souscription (« ABSA ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

À la clôture de la période de souscription, le 7 avril 2017, les montants des souscriptions à titre irréductible et réductible étaient les suivants :

- souscriptions à titre irréductible : 80.900 ABSA ; et
- souscriptions à titre réductible : 10.543 ABSA.

Le Directoire a, le 7 avril 2017, conformément au plan de sauvegarde financière accélérée arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 20 janvier 2017 et en application de l'article L. 225-134 du Code de commerce, décidé à l'unanimité de permettre la souscription de 8.963.248 ABSA par les titulaires d'obligations sèches émises par la Société et de 1.692.160 ABSA par les titulaires d'obligations convertibles émises par la Société, soit un total de 10.655.408 ABSA, réparties entre les porteurs selon les parités suivantes :

- souscription de 764 ABSA pour chacune des 11.732 obligations sèches en circulation ; et
- souscription de 20 ABSA pour chacune des 84.608 obligations convertibles en circulation.

En conséquence, 91.443 ABSA ont été souscrites en numéraire et 10.655.408 ABSA ont été souscrites par compensation de créances, soit au total 10.746.851 ABSA représentant 98,91% de l'émission. Les souscriptions représentent donc plus de 75% de celle-ci.

Les titulaires d'obligations se sont également vu remettre une soulte d'un montant total de 499.638,00 euros répartie comme suit :

- 37,90 euros à verser pour chacune des 11.732 obligations sèches en circulation, soit 444.642,80 euros pour l'ensemble de la souche ; et
- 0,65 euro à verser pour chacune des 84.608 obligations convertibles en circulation, soit 54.995,20 euros pour l'ensemble de la souche.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth des actions, d'une part, et des bons de souscription d'action, d'autre part, ont été réalisés le 20 avril 2017.

Par un jugement en date du 1^{er} août 2017 le Tribunal de commerce de Paris a rendu le 1er août 2017 un jugement clôturant le plan de sauvegarde financière accélérée présenté par la Société et mettant fin à la mission du commissaire à l'exécution du plan.

A l'issue de ces opérations, la Société est définitivement sortie de toute procédure collective.

Impacts comptables sur l'exercice :

Les impacts sur le résultat de la période des opérations ci-dessus sont les suivants :

- | | |
|---|------------------------|
| - Abandon partiel de solde des créanciers de la société : | + 3 097 K€ hors impôts |
| - Désactualisation des emprunts obligataires différés | - 1 881 k€ hors impôts |

L'augmentation de capital par compensation de créances obligataires réalisée en date du 20 avril 2017 (pour un montant de 1 612 K€ et assortie d'une prime de 3 332 k€) a permis une forte réduction de la dette nette qui s'établit désormais à 6 379 K€, en baisse de 53 % par rapport à la dette nette à fin septembre 2016. Le Groupe poursuit ainsi le renforcement de ses fonds propres qui s'établissent désormais à 32 092 K€ contre 28 537K€ au 30 septembre 2016.

ii. Rachat des minoritaires de la société Flore Distri

Le rachat des minoritaires s'est poursuivi sur le premier semestre. Le groupe détient désormais 100 % de la société Flore Distri.

iii. Comparabilité des comptes

Les comptes sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2016.

Au 30 septembre 2017, les comptes consolidés intègrent les comptes du groupe Au Nom de la Rose acquis le 1^{er} juillet 2016.

Cette acquisition a eu les impacts suivants sur les comptes consolidés au 30 septembre 2017 :

- | | |
|---|-----------|
| - Impact sur le chiffre d'affaires : | +5 385 k€ |
| - Impact sur le résultat opérationnel : | - 118 k€ |



- Impact sur le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession : - 196 k€

iv. Changement de direction

La sortie anticipée de toute procédure de sauvegarde marque l'entrée du groupe dans une phase d'accélération de son développement. Pour réaliser cette ambition et aligner son organisation avec son plan stratégique, EMOVA Group a fait évoluer sa gouvernance.

Bruno BLASER, membre du Directoire depuis 2013, en charge jusqu'alors des fonctions Marketing, Exploitation des magasins succursales et Sourcing s'est vu confier la Présidence du Directoire en date du 5 juillet 2017.

Laurent PFEIFFER après avoir contribué à la transformation et au développement d'EMOVA Group depuis 2013 a été nommé Président du Conseil de Surveillance. Il reste Président d'Emova Holding, actionnaire majoritaire du Groupe.

NOTE 5 – SECTEURS OPERATIONNELS

Le découpage d'EMOVA Group, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts, strictement identiques aux deux UGT correspondantes :

- Le secteur/UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Rapid'Flore et Au Nom de la Rose.

Au sein du Groupe, l'activité de franchiseur multi-enseignes, exercée au travers de l'UGT « Services », repose sur une recherche constante de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes, qui présentent des caractéristiques économiques similaires :

- Nature du produit : Offre commune sur les basiques 80/20 et concept de libre-service ;
- Nature des contrats : Synergie des termes juridiques et financiers des quatre contrats de franchise ;
- Communication mutualisée : Rationalisation des coûts de communication par la synergie des quatre enseignes au profit de l'ensemble des franchisés du Groupe ;
- Une majorité de fonctions mutualisées chez EMOVA Group : développement, marketing et communication, offre et achats, finance, informatique et juridique.

Cette recherche de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes est également appréciée à la lumière du nombre important de franchisés multi-enseignes du Groupe ; cette politique contribue nécessairement à l'interdépendance des entrées de trésorerie que constituent les redevances perçues des franchisés.

En effet, le Groupe met en œuvre depuis plusieurs années une politique destinée à favoriser les synergies entre ses enseignes, en accordant à ses franchisés un droit de priorité vis-à-vis de nouveaux candidats souhaitant ouvrir un magasin dans une ville où un franchisé sous l'une des enseignes du groupe est déjà présent.

- Le secteur/UGT « Magasins » comprend l'activité de « vente au détail » des magasins succursales.

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

NOTE 6 – CHIFFRE D’AFFAIRES

La ventilation du chiffre d’affaires s’analyse comme suit :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Ventes de marchandises	10 683	5 907
Production vendue de biens	29	38
Production vendue de services	9 449	8 789
Chiffre d'affaires	20 161	14 734

Le chiffre d’affaires de l’activité vente de marchandises correspond principalement à l’activité des sociétés Monceau Fleurs (magasin du Boulevard Malesherbes à Paris), RFE (magasins de Evreux, Gravigny et Lisieux), MFE (magasins de Compiègne, Cormeilles en Parisis, Beaugrenelle et Quimper), HPE (magasins de Chalon & Dijon), Magie Florale (magasin place Denfert Rochereau à Paris) ainsi que les sociétés ANR et ANRE suite à l’acquisition du groupe Au Nom de la Rose (11 magasins à Paris). La hausse significative du chiffre d’affaires s’explique par l’acquisition de 2 magasins Monceau Fleurs à Quimper le 31 janvier 2017 ainsi que par l’effet année pleine de l’intégration des magasins Au Nom de la Rose.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l’activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevances publicité, les droits d’entrée ainsi que les commissions de référencement perçues. Elle a connu une augmentation notamment suite à l’effet année pleine de l’intégration du réseau Au Nom de la Rose.

NOTE 7 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels regroupent l’intégralité des charges ou produits ne correspondant pas à l’activité courante de l’entreprise. Aussi, si un tel reclassement n’était pas effectué, la lecture de la performance économique pourrait en être affectée. Sur l’exercice, le Groupe a engagé des coûts significatifs pour conduire les opérations de sortie de la procédure de sauvegarde. Ces coûts ont été présentés en autres produits et charges opérationnels pour un montant total de 1,1 M€ qui s’analyse comme suit :

Libellé - M€	30/09/2017
Frais de personnel	0,43
Honoraires	0,29
Litiges	0,18
TVA non recouvrable	0,08
Etalement du plan media	0,13
Total autres produits et charges opérationnels	1,10

NOTE 8 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le coût de l'endettement financier est de :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Coût de l'endettement financier brut	-549	-1340
Coût de l'endettement financier brut	-549	-1 340

Le résultat financier se décompose comme suit :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Rep./Provisions actifs financiers	6	80
Autres produits financiers	3 235	1081
Ecart de conversion	22	6
Produits financiers	3 263	1 166
Pertes de change sur opérations financières	21	14
Autres charges financières	1889	
Dot./Provisions sur actifs financiers	19	89
Ecart de conversion	0	0
Charges financières	1 929	103
Autres produits et charges financières	1 334	1 063

Le poste des autres produits et charges financières fait ressortir un produit financier de 3 263 K€ qui résulte essentiellement des abandons de créances effectués lors de la résolution du plan de sauvegarde et une charge financière de 1 929 K€ qui résulte essentiellement de la désactualisation des emprunts obligataires convertis au cours de l'exercice.

NOTE 9 – IMPOTS

a) Charge d'impôt sur les résultats

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Impôts sur les bénéfices	250	
impôts différés	-904	-1678
Charges d'impôts	-654	-1 678

b) Impôts différés

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Impôts différés - Actif		
Solde à l'ouverture	816	164
Effet résultat	904	68
Effet change		
Autres effets	84	34
Solde à la clôture	1 805	816
Impôts différés - Passif		
Solde à l'ouverture		1060
Effet résultat		-1060
Effet change		
Autres effets		
Solde à la clôture		

Au 30 septembre 2017, il n'y a pas eu d'activation de déficits supplémentaires.

Ce montant a été analysé à la clôture du 30 septembre 2017 sur les principales hypothèses (y compris horizon de temps pour l'estimation des bénéfices futurs) qui ont notamment servi aux tests de dépréciations (voir Note 12) pour les UGT.

Il apparaît à ce jour qu'il n'y a pas de remise en cause du stock d'impôts différés activés.

Calculé au taux de 28%, le montant d'impôt différé actif comptabilisé à ce titre s'élève à 7.009 K€. Ce stock d'impôt différé sera consommé sur une durée de 6 années.

Par ailleurs, le compte d'impôts non courant comprend également l'impôt différé attaché aux marques reconnues lors des regroupements d'entreprise, comme présentées Note 13, pour un montant de 4.217 K€.

NOTE 10 – RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Au 30 septembre 2017, les sociétés suivantes sont considérées comme étant en activités abandonnées :

Flore Distri, Emova Market Place bv (ex WHKS) et Monceau Fleurs International

ainsi que les boutiques Au Nom de la Rose dont l'arrêt de l'activité a été décidé au cours de l'exercice.

Le résultat net des activités abandonnées s'analyse de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-353	-101
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-353	-101

NOTE 11 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 2-D-(e) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Libellé	30/09/2017	30/09/2016
En euros		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	190 396	695 959
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action	104 757 545	99 958 267
Effet de la dilution :		
- Obligations convertibles		84 608
- Options d'achats ou de souscription d'actions	(11344)	(11344)
- Attribution d'actions gratuites		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action	104 746 201	100 031 531
En euros		
Résultat net par action	0,00	0,01
Résultat net dilué par action	0,00	0,01

NOTE 12 – ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par participation (en valeur brute) :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Partenaires		
Monceau Fleurs	1466	1466
Happy	8 040	8 040
Hauraunize-RapidFlore	8 542	8 542
LGDV	67	67
Cartomania	50	50
ANRH	987	771
Magie Florale	422	422
Ecart d'acquisition	19 574	19 358

L'écart d'acquisition du groupe Au Nom de la Rose a été modifié dans le délai d'affectation; l'estimation de la juste valeur des droits au bail a été affinée. L'écart d'acquisition s'élève à la clôture à 987 k€ (contre 771 k€ au 30/09/2016).

Tableau d'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2017

Libellé - €	UGT MAGASIN	UGT SERVICES	Total
Partenaires			
Monceau Fleurs		1466	1466
Happy		8 040	8 040
Hauraunize-RapidFlore		8 542	8 542
LGDV		67	67
Magie Florale	422		422
CARTOMANIA	50		50
ANRH		987	987
UGT - Valeur brute	472	19 102	19 574
Dépréciation de l'UGT produit			
Dépréciation de l'UGT Services			
UGT - Dépréciations			
UGT - Valeur nette	472	19 102	19 574

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément à l'IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Ce test est effectué en septembre de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel sous le libellé « Dépréciation des Goodwill ». La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe aux actifs nets correspondants.

- UGT Magasins

Il n'existe à ce jour aucun indice de perte de valeur sur l'UGT des magasins. A ce jour elle regroupe l'ensemble des magasins, nonobstant l'enseigne sous laquelle ils sont exploités car l'organisation de l'activité des succursales repose sur la rationalisation et la mutualisation des différents services (achats, ventes, développement, animation...) sous la responsabilité et la gestion opérationnelle d'un Directeur d'Exploitation unique.

- UGT Services

Il n'existe à ce jour aucun indice de perte de valeur significatif sur l'UGT services.

Au 30 septembre 2017, les valeurs recouvrables des UGT Services correspondent à leur valeur d'utilité et sont essentiellement déterminées à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation basés sur l'activité des cinq prochaines années ainsi que d'une valeur terminale. Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a fondé ses projections de flux de trésorerie portent sur le taux d'actualisation, les taux de croissance, les prévisions d'évolution des prix de vente et des coûts d'exploitation. La Direction a déterminé le taux d'actualisation sur la base du taux sans risque auquel a été ajoutée une prime de risque adaptée. Comme l'an dernier, le Groupe a préparé les projections de flux de trésorerie sur la base, d'une part, du budget 2017/2018 et, d'autre part, du business plan à 5 ans. Le business plan est basé sur les meilleures estimations de la Direction, qui sont susceptibles d'être révisées à tout moment en cas d'événement ou circonstances particulières.

A ce titre, les commissaires aux comptes n'ont pas été en mesure d'apprécier à la clôture de l'exercice précédent la nécessité ou non de constituer une dépréciation de l'écart d'acquisition relatif à l'UGT services, lequel s'élevait au 30 septembre 2016 à 19.358 K€, et dans cette hypothèse son montant éventuel, ni la probabilité que l'entité disposera de bénéfices imposables sur lesquels pourront s'imputer les déficits fiscaux ayant fait l'objet d'une activation d'impôts différés. Ces éléments avaient conduit les commissaires aux comptes à formuler une observation dans leur rapport sur les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Les taux de croissance retenus dans le business plan reflètent les meilleures estimations de la Direction.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Des prévisions détaillées sur 5 ans ;
- Un taux d'actualisation de 10 % ;
- Un taux de croissance de 1 % pour le calcul de la valeur terminale ;
- Une valeur de marque représentant 45 % de la valeur des actifs incorporels. Ce ratio résulte d'une analyse du rôle des marques dans la création de valeur.

Une analyse de sensibilité a été réalisée pour l'UGT services portant sur le taux d'actualisation et le taux de la croissance incluse dans la valeur terminale.

Valorisation de l'UGT Services (en M€)

	Taux d'actualisation		
	10,0%	10,5%	11,0%
0,5%	51,1	48,2	45,6
1,0%	53,5	50,3	47,5
1,5%	56,3	52,7	49,6

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Il en est de même pour la valeur des marques.

NOTE 13 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

Libellé - k€	30/09/2016	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2017
Frais de recherche & développement	180						180
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	16 518	214	-6			231	16 957
Fonds commercial / Droit au bail	5 474	329	-83		-301	521	5 940
Immobilisations incorporelles en cours	501	329	-5			-211	615
Immobilisations incorporelles brutes	22 673	873	-93		-301	541	23 692
Amortissements des frais de rech. & développ.	180						180
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	1 131	209	-5				1 335
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 311	209	-5				1 515
Provisions dépréciation fond commercial	139						139
Provisions sur immobilisations incorporelle	139						139
Immobilisations incorporelles nettes	21 223						22 038

Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts d'acquisition et se décompose en 7 200 K€ pour la marque Rapid Fore, 2 500 K€ pour la marque Happy, 4 399 K€ pour la marque Monceau Fleurs et 962 K€ pour la marque Au Nom de la Rose.

Le poste fonds commercial / Droit au bail est notamment constitué du fonds exploité par la société Monceau Fleurs, sise au 92 Boulevard Malesherbes-75 008 Paris, valorisé pour un montant de 2 722 K€ ainsi des droits au bail et des fonds de commerce du périmètre Au nom de la Rose valorisé à 1 309 k€.

NOTE 14 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

Libellé - k€	30/09/2016	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2017
Terrains						74	74
Constructions	510						510
Installations techniques, matériel & outillage	74	2	-24				52
Autres immobilisations corporelles	3453	207	-473			-74	3 113
Immobilisations corporelles en cours	20					-20	
Avances et acomptes s/imm. corp.	4		-4				
Immobilisations corporelles brutes	4061	209	-501			-20	3 749
Amort. sur agencements et aménagements de terrains			21			42	63
Amortissements des constructions	352	27				-21	358
Amortissements install tech. matériel & outil.	60	3	-20				43
Amortissements des autres immobilisations corp.	2558	199	-332			-21	2 404
Amortissements des immobilisations corporelles	2969	250	-352				2 867
Provisions sur autres immobilisations corporelles	52		-26				26
Provisions sur immobilisations corporelles	52		-26				26
Immobilisations corporelles nettes	1 040						856

NOTE 15 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2016	Résultat	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2017
Titres mis en équivalence	233	80	30		-48	295
Titres mis en équivalence	233	80	30		-48	295

NOTE 16 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D-(i) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2016	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2017
Titres non consolidés	269	1	-6				264
Créances rattachées à des participations	38						38
Autres titres immobilisés	1						1
Prêts	81	7	-6				82
Autres immobilisations financières	636	39	-12				664
Immobilisations financières	1 024	47	-24				1 048
Provisions sur titres de participation	204	19	-6				217
Provisions des autres créances ratt. à des participations	38						38
Provisions sur prêts	8		0				8
Provisions sur autres immobilis. financières	106		-2				104
Autres immobilisations financières - Provisions	356	19	-9				366
Actifs financiers non courant - nets	668						681

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Clients et comptes rattachés - part > 1an	5 073	3 178
Créances fiscales et sociales		19
Comptes courants - actif	1761	1733
Autres créances		190
Autres actifs non courants - Valeur brute	6 834	5 121
Prov. clients et comptes rattachés	-3 661	-2 721
Prov. comptes courant actif	-1311	-1442
Prov. Autres créances		-188
Autres actifs non courants - Provisions	-4 973	-4 351
Actifs non courant - Net	1 861	770

NOTE 18– CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent ainsi :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Clients et comptes rattachés - part < 1an	653	3 608
Prov. Clients et comptes rattachés < 1an		-1606
Total créances clients - Net	653	2 002

NOTE 19 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Etat, impôts sur les bénéfices	224	68
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1an	50	57
Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an	2 103	2 712
Autres créances - part à moins d'un an	489	211
Autres actifs courants - Valeur brute	2 866	3 048
Prov. autres créances - part à moins d'un an	-162	-24
Autres actifs courants - Provisions	-162	-24
Charges constatées d'avances	289	516
Actifs courant - Net	2 992	3 540

NOTE 20 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s’analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Disponibilités	1 154	705
Trésorerie active	1 154	705
Trésorerie passive	41	239
Trésorerie passive	41	239

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la monnaie nationale afin d’assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

NOTE 21 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnés s’analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées	1 558	2 171
Actifs non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	1 558	2 171
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	660	520
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	660	520

NOTE 22 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2016	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2017
Provisions pour risques	776	438	-751				463
Autres provisions pour charges	222	79	-79				222
Provisions courantes	999	517	-831				685
Provisions pour risques							
Autres provisions pour charges	287	10	-59				238
Provisions non courantes	287	10	-59				238
Total provisions	1 285	527	-889				923

Les dotations aux provisions pour risques correspondent à de nouveaux litiges (essentiellement sur le périmètre Au Nom de la Rose) et les reprises de provisions s'expliquent par l'extinction sur l'exercice de litiges significatifs provisionnés les années précédentes.

NOTE 23 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Emprunts obligataires		5 339
Emprunts auprès établis. de crédit	4 477	3 635
Comptes courants	3 434	397
Autres dettes financières long terme		
Dettes financières - non courant	7 911	9 371
Emprunts obligataires - part à moins d'un an		1 772
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1an	1 590	2 081
Dépôt de garantie	230	248
Dettes financières - courant	1 820	4 101
Total dettes financières	9 731	13 472

NOTE 24 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Dettes fournisseurs - part > 1an	410	460
Autres dettes - part > 1an	126	153
Autres dettes non courantes	536	613

NOTE 25 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Dettes fournisseurs - part < 1an	3 564	3 553
Dettes fournisseurs	3 564	3 553

Libellé - k€	30/09/2017	30/09/2016
Fournisseurs et comptes rattachés	3 564	3 553
Fournisseurs et comptes rattachés	3 564	3 553
Dettes fiscales et sociales - part < 1an	4 596	4 711
Autres dettes - part < 1an	243	294
Produits constatés d'avance - part < 1an	610	640
Autres dettes courantes	5 449	5 645

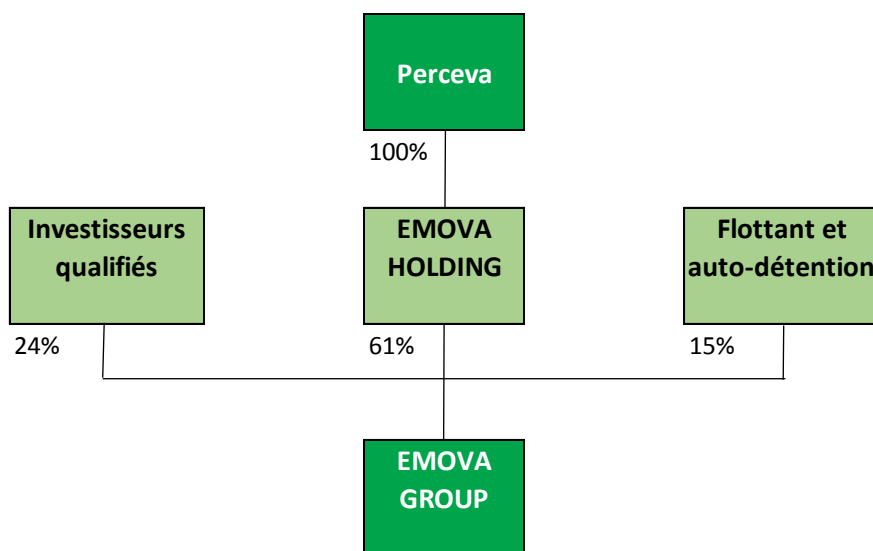
NOTE 26 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Libellé	30/09/2017	30/09/2016
Cadres	53	55
Agents de maîtrise et techniciens	4	5
Employés	109	73
Effectif moyen interne	166	133

NOTE 27 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Description de l'actionnariat (au 30/09/17)





b) Description de la gouvernance

Depuis le 5 juillet 2017 la gouvernance du Groupe est assurée par Monsieur Bruno Blaser, Président du Directoire, qui a succédé à Monsieur Laurent Pfeiffer, et Madame Anne Fège, Directrice Générale. Ils animent un comité de direction composé de Monsieur Rodolphe Berthonneau, Directeur du Développement (également membre du Directoire), Monsieur Benjamin Lamblin, Directeur Commercial en charge du suivi du réseau de franchisés et Monsieur Choukry Ryahi, Directeur d'Exploitation responsable de l'activité succursales.

Monsieur Anthony Coulonnier, Directeur Financier, également membre du Directoire, a consacré une grande partie de l'exercice à accompagner Monsieur Laurent Pfeiffer dans le processus de sortie de la procédure de sauvegarde. Il a démissionné du Directoire le 8 décembre 2017.

Au 30 septembre 2017, Monsieur Laurent Pfeiffer exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président du Conseil de surveillance** : EMOVA Group
- **Président** : EMP bv, MONCEAU FLEURS EXPANSION France, MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL, EMOVA Holding
- **Gérant** : MONCEAU FLEURS

Au 30 septembre 2017, Monsieur Bruno Blaser exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président** : EMOVA Group, FLORIA CREATION, ANR HOLDING, ANR
- **Gérant** : LA GENERALE DES VEGETAUX, HAPPY INC, MONCEAU FLEURS EXPANSION, RAPID'FLORE EXPANSION, HAPPY EXPANSION, EMOVA MARKET PLACE, EMOVA PRODUCTION, CARTOMANIA, HAURAUNIZE, ANR PRODUCTION, ANR EXPANSION, MAGIE FLORALE
- **Directeur Général** : EMOVA Holding

Au 30 septembre 2017, Madame Anne Fège exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Directrice Générale** : EMOVA Group, FLORIA CREATION, ANR HOLDING, ANR, EMOVA Holding
- **Gérante** : LA GENERALE DES VEGETAUX, HAPPY INC, MONCEAU FLEURS EXPANSION, RAPID'FLORE EXPANSION, HAPPY EXPANSION, EMOVA MARKET PLACE, EMOVA PRODUCTION, CARTOMANIA, HAURAUNIZE, ANR PRODUCTION, ANR EXPANSION, MAGIE FLORALE
- **Membre du Directoire** : EMOVA Group
 - Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux d'EMOVA Group ne perçoivent aucune rémunération de la part de cette société. Ils sont également mandataires sociaux de la société EMOVA Holding qui leur verse une rémunération, celle-ci faisant ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA Group dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA Group et EMOVA Holding.

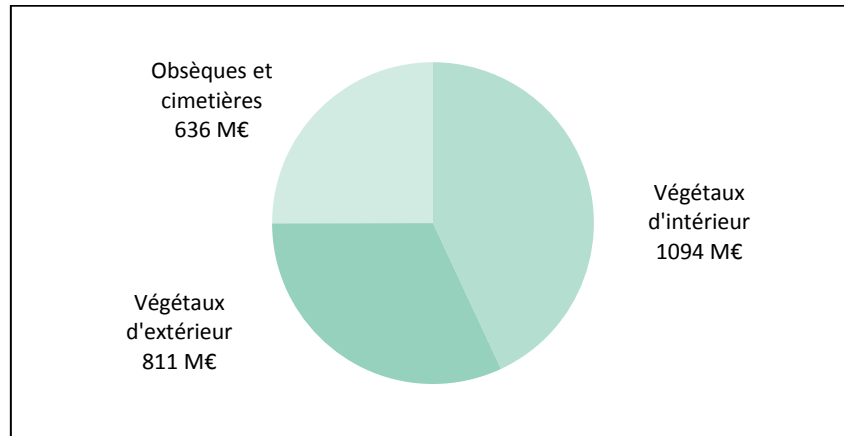
Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

c) Données de marché

La principale source de données sur le marché résulte des études réalisées chaque année par France Agrimer.

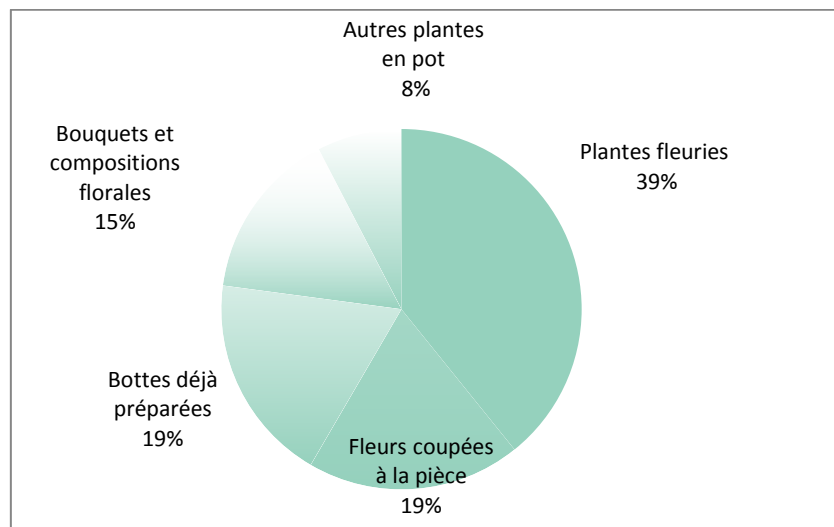
La dernière étude annuelle disponible date de 2016 et porte sur l'année 2015. Les principaux éléments sont présentés ci-dessous :

- Ventes de végétaux aux ménages en 2015 en France

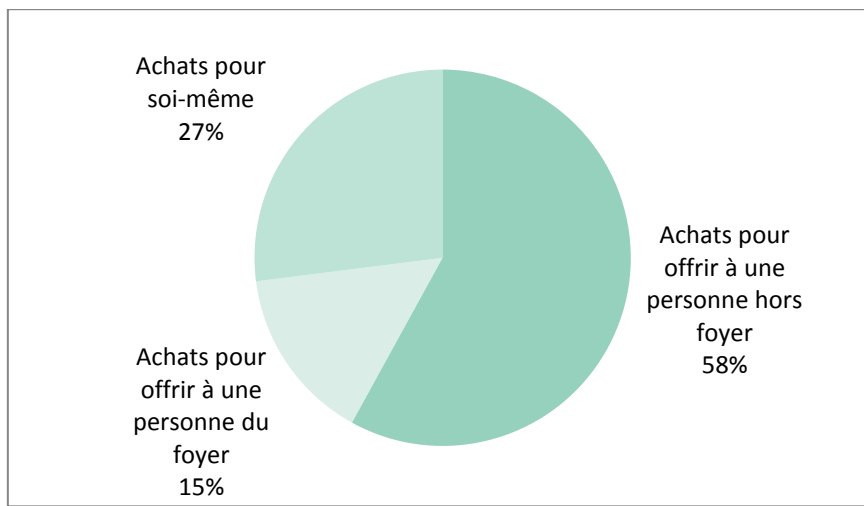


Le marché de référence pour EMOVA Group est celui des végétaux d'intérieur. Le marché des végétaux d'extérieur n'est pas significatif car limité par la superficie des points de vente. EMOVA Group représente 8% des ventes de végétaux d'intérieur.

- Décomposition des ventes de végétaux d'intérieur

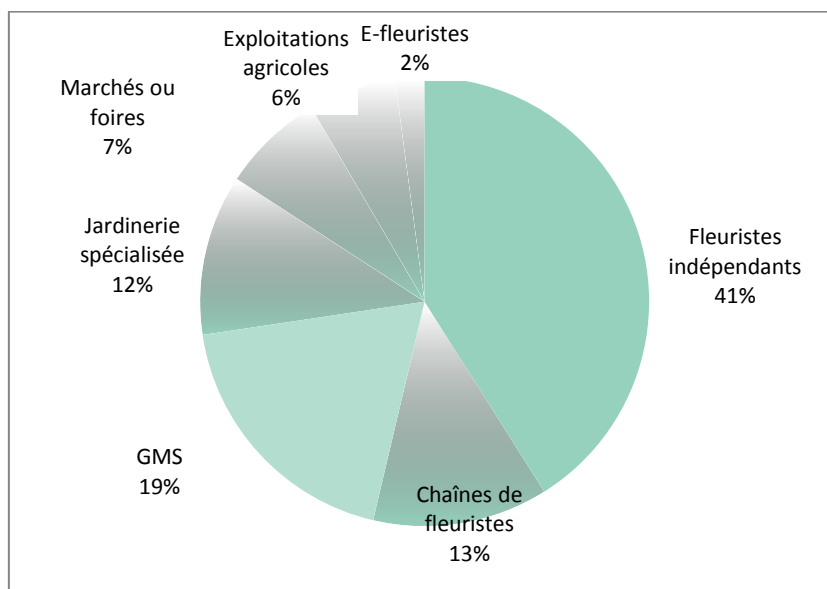


- Caractéristiques de l'activité sur le marché de la fleur



- L'activité est saisonnière et marquée par des fêtes calendaires récurrentes (Toussaint, Noël, St Valentin, Fête des Grand Mères, 1^{er} mai, Fête des Mères principalement)
- La clientèle, majoritairement féminine, répartit sa consommation entre des achats pour offrir (au sein du foyer ou en dehors) à 73% et des achats pour elle (à 27%).
- Le panier moyen annuel pour l'achat de végétaux d'intérieur est de 60€.

- Décomposition des ventes de végétaux d'intérieur par circuit de distribution (en valeur)



- Les fleuristes restent largement le principal circuit (54%). Les fleuristes en réseaux organisés représentent 13%. EMOVA Group constitue le premier réseau en nombre et en valeur (environ 8% des ventes de végétaux d'intérieur).
- En volume la grande distribution reste le principal circuit (25%, en augmentation depuis 4 ans) devant les jardineries (21%, en baisse vs 2013). Les fleuristes se maintiennent en volume (12% depuis 4 ans).

- Environ 11% des ventes de végétaux d'intérieur sont réalisées par le canal digital :
 - o Auprès de pure players internet (Aquarelle) qui représentent moins de 2% du marché
 - o Auprès d'entreprises de *transmission florale* (Interflora / Florajet) qui effectuent l'intermédiation entre les clients internet et des boutiques de fleuristes (indépendants et chaînes)

d) Politique de gestion des risques financiers

- Risques liés à l'activité du Groupe

Risques liés à l'évolution du marché

Le marché de la vente des végétaux d'ornement (végétaux d'intérieur et d'extérieur) est un marché relativement mature et résilient. Il reste dépendant en particulier de l'attitude et des habitudes des consommateurs pour les événements de type festif et de la concurrence que peuvent représenter d'autres idées de cadeaux (marchés du chocolat et autres gâteaux, du livre du vin,...).

Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les fleurs et plantes représentent aujourd'hui une commodité dont les prix sont négociés sur différents marchés au niveau mondial, et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges traitent la majorité des échanges mondiaux. Des décalages entre les productions et les demandes mondiales pourraient avoir des conséquences non négligeables en termes de prix de revient de la « matière première » achetée par les franchisés, et ainsi avoir un impact sur le niveau d'activité si les clients finaux n'étaient pas enclins à supporter une hausse des prix de ventes de la matière première des bouquets et autres compositions florales.

Ces risques de fluctuations des prix d'achat semblent aujourd'hui mieux maîtrisés par les franchisés et par le marché du « B to C » en particulier au travers du référencement de plusieurs fournisseurs (risque dilué).

Délais de paiement clients

Les facturations du Groupe correspondent aujourd'hui principalement aux redevances de franchise et sont réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée en général lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

- Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Bien que le marché de la production et du négoce de fleurs évolue à l'échelle mondiale, l'approvisionnement actuel des magasins sous enseigne est structuré autour de quelques intermédiaires, qui eux-mêmes sont fortement dépendants du cadran hollandais. Le nombre limité de ces intermédiaires implique un risque d'une dépendance accrue du fournisseur à l'égard de certains magasins qui pourrait se traduire par une dérive de la marge sur achat.

EMOVA Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achat. Si EMOVA Group entend promouvoir ce type de circuits de distribution, ils sont en eux-mêmes porteurs de risques liés à l'absence d'uniformité de la marchandise, aux éventuelles ruptures d'approvisionnement, et à la défaillance éventuelle de producteurs indépendants.

- Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA Group a pour vocation de développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Rapid'Flore, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.



Au 30 septembre 2017, le Groupe compte 388 points de vente. Au cours de l'exercice, 55 transactions avec contrats de franchise ont été conclues :

- Monceau Fleurs, 25 franchisés ;
- Rapid'Flore, 13 franchisés ;
- Happy, 6 franchisés ;
- Au Nom de la Rose, 11 franchisés.

Le développement d'un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

Toutefois, les pratiques commerciales de certains franchisés ainsi que la qualité de service qu'ils offrent sous les différentes enseignes pourraient, dans certains cas, ne pas atteindre le niveau d'excellence opérationnelle associé aux marques elles-mêmes, et aux magasins détenus en propre par le Groupe, ce qui pourrait porter atteinte à l'identité des marques du Groupe et avoir un effet défavorable défavorable sur la capacité d'EMOVA Group à poursuivre sa stratégie de développement.

- Risques de change

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

- Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

- Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2017 s'élève à 6 379 K€.

Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), le Groupe n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

- Risques de liquidité

EMOVA Group a réalisé un résultat net positif de 222 K€ sur la période close le 30 septembre 2017 et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 32 millions d'euros. Au 30 septembre 2017, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 1 113 K€, contre 467 K€ à fin septembre 2016.

Compte-tenu de la sortie de la procédure de sauvegarde, de la nouvelle organisation en place et du renforcement de ses fonds propres EMOVA Group a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de dépôt du présent rapport annuel.

e) Informations et transactions concernant les parties liées

En date du 6 août 2013, la société EMOVA Group, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.



Les prestations rendues à EMOVA Group par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux).

Les modalités de ce contrat sont plus amplement décrites dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes qui sera préparé pour les besoins de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Au 30 septembre 2017, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui a facturé sur l'exercice des prestations de services (Direction générale) à hauteur de 1 373 K€ H.T.

f) Engagements hors-bilan

900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA Group dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.

L'emprunt souscrit le 1^{er} octobre 2008 d'un montant de 2 300 K€ par la société EMOVA Group auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14 novembre 2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société Hauraunize acquise par EMOVA Group.

EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille MAGIE FLORALE auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.

EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille MAGIE FLORALE auprès de la BRED pour un montant de 48 000€.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2017, la société EMOVA Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société EMOVA Group.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA GROUP se s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA Group se s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini.



Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Engagements reçus 123 Investment et investisseurs privés :

EMOVA Group a mis en place un partenariat avec 123 Investment pour la mise à disposition de véhicules d'investissement souscrits par des investisseurs privés et ayant pour vocation d'investir dans des fonds de commerce sous les enseignes du Groupe (sous la forme de sociétés en commandite par actions) :

- RETAIL IDF OUEST – pour la reprise ou la création de magasins situés dans l'ouest de la région parisienne ;
- RETAIL PARIS EST - pour la reprise ou la création de magasins situés dans Paris Intra Muros.

123 Investment est gérant des véhicules investisseurs et EMOVA en assure la gestion quotidienne.

Au 30 septembre 2017 le véhicule RETAIL IDF OUEST comptait 11 magasins et RETAIL PARIS EST 5.

Une promesse unilatérale de vente d'actions a été conclue entre EMOVA Group et 123 Investment qui permet à EMOVA Group de bénéficier d'une option de rachat de chaque véhicule, exerçable du 1er janvier au 31 décembre 2021.

emova

GROUP



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EMOVA Group
Exercice clos au 30 septembre 2017

EMOVA GROUP

23 rue d'Anjou
75 008 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

- Exercice clos le 30 septembre 2017 -

A l'assemblée générale des actionnaires de la société EMOVA GROUP

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EMOVA GROUP relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

Dans notre rapport du 31 janvier 2017, nous avons formulé des réserves sur les points mentionnés ci-après, réserves qui subsistent à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles, et de la comptabilisation d'impôts différés attachés à des déficits reportables, la direction a établi un business plan basé sur ses meilleures estimations. Les tests de dépréciation précités sont décrits dans les notes « 2-Principes comptables § Ecart d'acquisition et § Immobilisations incorporelles », « 12-Ecarts d'acquisition », et « 13-Immobilisations incorporelles ». La comptabilisation des impôts différés est décrite dans les notes « 2-Principes comptables § Impôts différés » et « 9-Impôt ».

En l'absence d'éléments probants mis à notre disposition confirmant des hypothèses clés sous-tendant ce business plan, au regard des réalisations passées, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier :

- la nécessité de constituer une dépréciation de l'écart d'acquisition et de la valeur des marques relatifs à l'UGT « services », lesquels s'élèvent au 30 septembre 2017 à respectivement 19.102 milliers d'euros, et 10.844 milliers d'euros après impôt différé ;
- la probabilité que l'entité disposera de bénéfices imposables sur lesquels pourront s'imputer les déficits fiscaux ayant fait l'objet d'une activation d'impôts différés s'élevant à 7.009 milliers d'euros.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

emova

G R O U P



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 26 février 2018

Cabinet Didier KLING & Associés

EMMESSE Conseil et Audit

Didier KLING

Dominique MAHIAS

Michel SUDIT

Commissaires aux comptes

Compagnie de PARIS

Commissaire aux comptes

Compagnie de PARIS